

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2008 du
conseil des formations de l'EHESP

Liste des membres présents

Au titre des représentants de l'Etat :

- **Guy Boudet**, chef de bureau à la sous direction des professions paramédicales et personnels hospitaliers, représentant *Annie Podeur*, la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
- **Fabienne Debaux**, adjointe à la sous-directrice, représentant *Jean-Jacques Trégoat*, le directeur général de l'action sociale
- **Eric Waisbord**, sous-directeur à la SHR2, représentant *Etienne Marie*, le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget
- **François Couraud**, Professeur des universités – Praticien Hospitalier , conseiller technique et pédagogique représentant *Bernard Saint-Girons*, le directeur général de l'enseignement supérieur
- **Alain Jacques Valleron**, Professeur des universités – Praticien Hospitalier, Académie des Sciences, Hôpital Saint-Antoine, Paris
- **Pierre-Yves Geoffard**, **Directeur de recherche au CNRS**, Ecole normale supérieure, Ecole d'Economie de Paris

Au titre des personnalités qualifiées :

- **Christian Rollet**, Inspecteur général des affaires sociales
- **François Clergue**, Professeur des universités – Praticien Hospitalier, Hôpital universitaire de Genève
- **Denis Hémon**, **Directeur de recherche à l'Inserm**, Directeur de l'école doctorale 420, Paris Sud représentant *Jacqueline Clavel*, Inserm

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

- **Yvan Trime**, suppléant de *Céline Limouzy*, Représentant le syndicat Force ouvrière (FO)
- **Guy Cluzeau**, Représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- **Laurent Peillard**, suppléant de *Pierre Guillaumot*, Représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- **Chantal de Singly**, Représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH)

- **Olivier Joseph**, Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)
- **Catherine Choma**, représentant du Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)
- **Samuel Cochet**, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)
- **Isabelle Plaisant**, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Au titre des représentants des établissements :

- **Martine Orio**
- **Gilbert Chodorge** (suppléant)

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

- **Alain Jourdain**

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

- **Michel Louazel**
- **Isabelle Lanrivain**

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

- **Eve Gallacier**
- **Jean-François Maillard**
- **Michel Pommeret**

Membres absents excusés:

- **Brian Hodges**, Faculté de médecine de l'Université de Toronto
- **Daniel Casse**, représentant des autres étudiants
- **Emilie Noël**, Représentant des élèves fonctionnaires
- **Frédérique Quidu**, Représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
- **Dominique Bertrand**, Représentant des enseignants chercheurs ayant rang de professeur
- **François Astolfi-Franchi**, Représentant la Confédération générale du travail (CGT)
- **Martine Riffard-Voilque**, ARH de Corse

(La séance est ouverte à 14 h 07, sous la présidence de M. ROLLET.)

(Après avoir procédé à l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)

1. APPROBATION DES RELEVES DE DECISIONS DES SEANCES DU 29 NOVEMBRE ET 18 DECEMBRE 2007 (POUR DELIBERATION)

M. ROLLET : Vous avez pu prendre connaissance des projets de procès-verbaux de ces deux séances. Avez-vous des observations à formuler ?

Mme PLAISANT : J'étais au rang des excusés car mon état de santé ne m'a pas permis de venir à la séance du 18 décembre.

M. ROLLET : Nous allons réparer cet oubli.

M. POMMERET : J'ai une remarque à faire sur la forme du compte rendu. Nous en avons eu un des séances du Conseil d'administration, dont je fais partie, qui relate de façon beaucoup plus complète les débats qui s'y déroulent. Je comprends bien qu'il n'est pas forcément nécessaire de relayer l'ensemble des débats de ce conseil, je souhaiterais cependant que les éléments, les différences qui peuvent y apparaître puissent être retrouvés dans le compte-rendu. Je me souviens avoir fait des remarques au conseil du 29 novembre que l'on ne retrouve pas ici. Ne pourrions-nous pas distinguer deux documents ? L'un serait un relevé de décisions qui pourrait être rendu public. C'est d'ailleurs une deuxième demande que je vous ferai Monsieur le Président, c'est-à-dire quelle publicité souhaitons-nous donner à ce genre de document ? Un deuxième document permettant aux membres qui participent à ce conseil de s'y retrouver, et que puissent apparaître les relations établies au sein de ce conseil.

M. ROLLET : Je comprends, vous êtes ici nombreux à représenter des organisations et vous souhaitez que vos positions apparaissent dans le procès verbal. De ce point de vue, après en avoir parlé avec le directeur de l'école, nous allons répondre positivement à votre demande et le faire à partir d'aujourd'hui. Je me permets cependant de faire un appel à la concision, nos débats étant très riches, il serait assez lourd de reproduire strictement tout.

Il existe aussi une autre manière qui pourrait être utilisée facilement. Il est arrivé qu'une organisation formule son point de vue par écrit, c'est une très bonne chose. Vous pouvez déposer un texte au secrétariat. Il n'y aura ainsi pas de risques d'erreurs de transcription. Nous le joindrons en annexe ou le mettrons dans le corps du procès-verbal. Je vous invite, lorsque c'est possible, quand vous avez à exprimer notamment des points importants, à le faire par écrit pour simplifier le travail de tous. Cependant, nous sommes tous d'accord sur le principe.

M. FLAHAULT : L'idée de deux documents est un peu gênante. En revanche, le verbatim complet est facile à produire puisque nous avons une sténotypie des échanges, mais je vous propose que nous n'ayons alors pas de deuxième document de synthèse.

M. POMMERET : Je ne voulais rien exiger. Je me disais qu'il était peut-être nécessaire d'avoir un document concis pour bien sentir la nature des débats et des décisions prises au sein de ce conseil. D'autre part, je ne représente pas une organisation mais des personnels en général, nous avons été nommés *intuitu personae* et non pas avec des étiquettes d'organisation. Il s'agit vraiment de bien exprimer tout ce qui peut se dire dans un débat et de ne pas retenir que la décision. L'objectif n'est pas d'avoir la représentation de ce que chacun a dit, c'est vraiment pour faire apparaître la richesse du débat.

(Arrivée de M. Geoffard à 14 h 14)

M. ROLLET : Nous ne ferons pas deux documents distincts mais nous mettrons en relief les avis ou votes afin qu'ils ressortent tout de suite si quelqu'un souhaite consulter directement la décision. Nous le mettrons donc en pratique pour la prochaine réunion. *(Il en est ainsi décidé)*

Mme CHOMA : Pour aller dans le sens de cette remarque, il manque deux choses importantes dans le compte-rendu du 18 décembre. Concernant la lettre de mission de M. Zmirou, il me semblait qu'elle devait porter sur la formation continue. Or, cela n'apparaît pas dans le compte-rendu. C'est en page 4, dernier paragraphe. J'aimerais que ce soit ajouté.

A la page 8, vous avez pris la synthèse de toutes les remarques des organisations professionnelles sur le projet d'établissement. Nous avons évoqué la possibilité que les formations à l'école donneraient lieu à des crédits pour l'obtention de masters.

M. FLAHAULT : Pour le premier point, je suggère de joindre la lettre modifiée. Il faudra d'ailleurs peut-être répondre à Michel Pommeret quant à la publicité et la communication sur ces comptes rendus. Concernant le deuxième point, je vous rejoins tout à fait, cela a été discuté et évoqué comme vous l'avez rappelé.

L'idée de M. Pommeret était une publication sur le site Internet ?

M. POMMERET : Par exemple.

M. FLAHAULT : Il faut voir si tout le monde est pour. Le site de Sciences-Po publie intégralement les procès-verbaux des Conseils d'administration. Je ne sais pas s'ils le font pour le conseil des études. Ce n'est donc pas totalement impossible.

M. POMMERET : C'est une question et non une exigence.

M. ROLLET : Avant de répondre, j'aimerais un avis. Ce n'est pas évident, il faut faire très attention à ce qui est dit.

M. POMMERET : Ma question est : quelle publicité faire à ces débats ? Ensuite, c'est à nous de définir les médias à utiliser. Mais il s'agit d'abord de savoir si nous en faisons de la publicité. Dès lors que l'on nous demande, en tant que membres du conseil, ce qui s'est dit, quelle mission avons-nous de publier tout ou partie des travaux de ce Conseil ?

M. ROLLET : Ce n'est peut-être pas une décision courageuse de ma part, mais je m'en remettrais volontiers au Conseil d'administration qui est confronté au problème.

M. FLAHAULT : Oui, afin d'adopter une politique commune.

Sous réserve des remarques formulées, les relevés de décisions sont adoptés.

2. POURSUITE DU DEBAT OUVERT SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE, NOTAMMENT LES TROIS MISSIONS (PAGINATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DATE DU 7 NOVEMBRE 2007)

☛ Avis sur la création des départements et d'un service d'activités industrielles et commerciales (pour délibération)

M. ROLLET : Nous allons peut-être reprendre le document mission par mission. Dans la première partie, notre débat porterait sur la création des départements et d'un service d'activités industrielles et commerciales. Sur ce point, je vais vous laisser vous exprimer mais, a priori, c'est un sujet que nous pourrions traiter lors de la prochaine séance. Nous pouvons en parler sans émettre formellement d'avis.

M. FLAHAULT : Il va falloir discuter de la partie service d'activités industrielles et commerciales puisque l'école a déjà des activités commerciales existantes. Certaines sont structurées de cette façon, comme le GIE des presses de l'EHESP. D'autres ne le sont pas encore mais devront l'être pour répondre aux impératifs de concurrence, comme le service de production et d'analyse des eaux du LERES. Il faut prendre son temps sur ce point, et étudier

les différents scénarii. Vous n'avez pas de document sur la table permettant une analyse et une possible prise de position. En revanche, concernant les départements, nous pouvons donner l'état des discussions du Conseil d'administration, ce qui correspond à ce qui est écrit en page 12 du document.

Vous savez qu'un décret du 26 décembre dernier a supprimé la notion d'institut portée par le décret du 7 décembre au sens de l'article 33 de la loi Savary. En résumé, selon des dispositions écrites dans le décret du 7 décembre, les instituts créés à l'école auraient échappé à la gouvernance du Conseil d'administration puisqu'ils auraient été créés par arrêté. Toutes ces dispositions ont été retirées du décret et nous n'avons donc que des départements et des services. La notion de service commun a aussi été retirée dans le décret modificatif, Éric Waisbord nous en avait expliqué la raison : le terme était connoté pour l'Enseignement supérieur et les services communs disposaient aussi d'un budget propre, disposition qui a été supprimée.

Maintenant, nous proposons que les départements soient au nombre de cinq, voire six. Ils prennent des noms qui peuvent être différents :

- "Sciences de l'information et Biostatistiques". Il n'existe pas aujourd'hui en tant que tel à l'école ;
- "Épidémiologie et recherche clinique" qui n'existe pas non plus ;
- "Santé environnement, santé et travail".
- "Sciences sociales humaines et politiques publiques" prendra un quatrième codicille et deviendra "Sciences sociales humaines et sciences des comportements et politiques publiques". Ce département existe en partie à l'école puisqu'il s'appelle Politiss dans l'organigramme de l'ex-ENSP ;
- "L'institut du management" et non pas "Management et santé".
 - « soins infirmiers et paramédicaux en santé publique », qui pourrait être le sixième département si le CA en décide ainsi.

Mme PLAISANT : Je croyais que l'idée d'Institut en était abandonnée.

M. FLAHAULT : Le mot institut n'est plus connoté désormais. Les départements peuvent s'appeler comme ils le souhaitent. Le professeur Mattei a souhaité qu'il s'appelle ainsi, il en a discuté au sein du Conseil d'administration qui doit arrêter cette liste et ces intitulés à la prochaine session du 25 février.

Mme GALLACIER : Y a-t-il une opposition à ce qu'un département prenne le nom "d'école" ?

M. FLAHAULT : Non. Je l'ai même suggéré à M. Mattei mais il m'a répondu que cela faisait un peu « poupées russes » : l'école dans l'école, etc. Sans que ce soit une opposition, il n'y avait pas une franche adhésion du Président du Conseil d'administration.

Mme GALLACIER : Mon souci est lié au département, "Santé environnement, santé travail", qui abritera la formation d'ingénieurs. La commission des titres d'ingénieurs réclame depuis plusieurs années une lisibilité de cette école au sein de l'EHESP. Sans qu'il y ait une connotation particulière, nous pourrions très bien imaginer "l'École d'ingénieurs de santé environnement, santé travail". Environnements avec un "s" peut-être car ce sont tous les environnements qui intéressent la formation d'ingénieurs, d'où le souci d'y raccrocher maintenant santé travail et environnement intérieur. C'est une proposition.

M. CLUZEAU : Je suis étonné que le terme institut soit proposé car c'est un peu identique ; "École du département", "Institut du département", ou "de département". Je ne comprends pas très bien si ce n'est une concession à certains qui avancent sur le terme Institut, notamment du management. Puisque les quatre autres ne sont pas connotés, pourquoi ce cinquième le serait-il ? Monsieur Rosenblatt qui représente notre organisation au sein du Conseil s'est élevé contre. Ce terme rentre par la fenêtre...

Mme PLAISANT : Le titre, "Département Santé et environnement, santé et travail", fait un peu nom à rallonge. La terminologie "Santé environnementale" est de plus en plus utilisée, en tout cas par le personnel, mais également par le ministère de l'Écologie et du développement durable. Je ne revendiquerai pas que cela s'appelle "Santé environnementale", mais concernant la lisibilité de l'école d'ingénieurs, il faut aussi faire une articulation avec le laboratoire des eaux, puisque s'il y a un département recherche cela va recouper aussi santé et environnement. Lors de la prochaine réunion, au moment de discuter sur le laboratoire et sur l'école d'ingénieurs, il serait utile de revoir ces aspects et finalement le titre du département.

M. FLAHAULT : Il n'appartient pas au conseil des formations de fixer les noms des départements et des instituts. En revanche, il est très bien que vous en discutiez et que vous exprimiez vos points de vue. M. Rosenblatt s'est exprimé à ce sujet. Il y avait plusieurs raisons de discuter de ce problème, bien qu'il ne nous appartienne pas d'en décider ici.

En résumé, il n'y avait pas de sens à faire un institut de la biostatistique. L'École des hautes études en santé publique n'aura probablement une recherche focalisée en biostatistiques mais plutôt des biostatistiques au service des projets de santé publique. Par ailleurs, nous ne ferons pas un institut des sciences humaines et sociales alors qu'il existe l'École des hautes études en sciences sociales. On finirait par ne plus très bien comprendre.

Il n'y a pas d'institut du management en santé publique. Cela n'existe pas. Donc, l'Institut du management de l'École des hautes études en santé publique a une véritable mission, une valeur. Que ce soit principalement un institut de formation des futurs directeurs d'établissements nous fait plaisir, nous donne envie de le soutenir. Mais ce ne sera pas uniquement l'École de directeurs, le management dans le domaine de la santé publique concerne aussi les futures agences, les ARS, les agences sanitaires et de sécurité sanitaire. Cette école sera ouverte, les directeurs présents au Conseil d'administration l'ont réaffirmé. Ce n'est pas du tout pour faire main basse sur une école. Ils ne se sont d'ailleurs jamais opposés au fait d'enlever l'exception culturelle qui était proposée dans le décret. Ce n'était pas le problème. Il s'est vu, de part et d'autre, un grand esprit d'ouverture dans le Conseil d'administration. Et nous n'avons pas voulu couper toutes les têtes qui dépassaient ; si l'une d'elles voulait s'identifier d'une autre façon, pourquoi l'en empêcher.

Pour répondre à votre question, cette idée que nous avons émise aussi pour une autre structure que l'école d'ingénieurs est très pertinente. De la même façon que je ferai parvenir les comptes rendus et l'ensemble des débats sur ces sujets, je me ferai cependant le porteur de cette idée que l'école d'ingénieur soit à l'intérieur de l'École des hautes études qui *de facto* délivre aujourd'hui un diplôme validé par la Commission des titres d'ingénieurs.

Que l'école d'ingénieurs en santé environnement soit localisée à l'intérieur du département Santé environnement e peut être tout à fait défendu. Il ne nous appartiendra pas d'en décider ici en revanche, mais nous pouvons faire valoir ce point de vue.

M. POMMERET : Effectivement, nous n'avons pas à délibérer sur le nom des départements. Je voulais juste éclairer le conseil sur le fait qu'un groupe travaille sur la gouvernance et l'organisation. Il fera des propositions au Conseil d'administration qui bougent un peu les lignes, telles qu'elles sont présentées page 12.

Par ailleurs, on fait perdre la notion de santé pour l'Institut du management et vous dites qu'il n'en existe pas, mais lorsqu'on tape institut du management sur Internet, il en apparaît beaucoup. Pourquoi ne pas reprendre dans le nom le fait qu'il s'agit de santé publique. Pour éviter les problèmes avec le terme "institut" -car certains ne comprendraient pas pourquoi nous l'avons enlevé et remis de l'autre côté, même en le vidant de son sens-, pourquoi ne pas prendre un autre nom, comme "l'université du management" ou autre ? Il n'existe qu'une seule université du management, c'est HEC.

M. FLAHAULT : Il se trouve que Jean-François Mattei et moi avons discuté de cette question. Nous étions d'accord avec le retrait du mot "santé". Jean-François Mattei disait clairement que cet institut serait l'institut du management de l'EHESP. Donc, "santé publique" va rester, surtout si nous l'appelons "Institut du management". S'il est trop long, nous l'appellerons autrement, mais si nous le nommons "l'Institut du management de l'EHESP", l'ensemble restera. C'était une des réponses.

Mme CHOMA : S'agissant des termes "instituts" et "départements", cela signifie que vous créez une différence entre les filières faites à l'école. Où il faut tout appeler "institut" ou tout "département". D'autre part, monsieur Flahault, vous avez dit que "institut" avait une véritable valeur, cela signifie-t-il que les départements n'en ont pas ?

M. FLAHAULT : Je ne pense pas avoir dit cela. Dans les très grandes universités internationales, les départements d'épidémiologie ou de sciences sociales ont une énorme valeur et sont très dynamiques. J'ai expliqué pourquoi nous n'avons pas envie de créer un institut des sciences sociales à l'EHESP.

M. ROLLET : Il sera indiqué dans le prochain procès-verbal que **nous n'avons pas à décider de la création des départements.**

Mme CHOMA : Quand les remarques qui vous ont été adressées par écrit seront-elles examinées ?

M. ROLLET : Vous faites bien de poser la question car je m'attendais à ce que vous fassiez état de la lettre que votre syndicat a adressée au directeur. J'en ai pris connaissance hier soir. Le mieux serait peut-être que vous la présentiez maintenant car elle balaie plusieurs points, dont un ou deux qui ont déjà été évoqués. Elle a été distribuée à temps. Je vous laisse la présenter.

Mme CHOMA : Il nous semblait important de faire apparaître sur l'organigramme le service de coordinateurs de parcours professionnel. Il est intéressant de les faire figurer.

M. FLAHAULT : Il en a été longuement discuté, les parcours professionnels sont identifiés sous la Direction des études. À l'intérieur de la Direction des études toutes les filières, que vous appelez aussi « les parcours professionnels » seront identifiés. Nous pourrions revenir sur ce point.

Mme CHOMA : Nous avons ensuite demandé qu'à l'intérieur de chaque département, nous ne voulions pas cloisonner la formation initiale et la formation professionnelle. Nous ne souhaitons pas une sous-direction des enseignements professionnels et une sous-direction de l'enseignement recherche.

M. FLAHAULT : Vous allez avoir totalement satisfaction car cette cloison a été enlevée. Elle avait été mise car nous craignions des défiances des secteurs issus des différentes tutelles. Au contraire, on nous a demandé plus d'ouverture et nous avons été absolument ravis de faire tomber cette cloison.

Mme CHOMA : Le troisième point concernait la Direction des études, on nous disait qu'aucun enseignement n'était organisé ni réalisé par cette Direction. Cependant, la formation des professionnels suppose la mise en oeuvre d'activités pédagogiques particulières, il faut des

savoir-faire spécifiques au corps. Donc, seuls les coordonnateurs de filières, issus du monde professionnel, sont à même de dispenser certains enseignements très spécifiques.

M. FLAHAULT : Sur ce point, je voudrais rapidement revenir sur ce que Michel Pommeret disait tout à l'heure. Des groupes de travail au sein de l'école élaborent des propositions pour ce qui relève plus du règlement intérieur que du projet d'établissement. Ce sont vraiment des points de mécanisme intérieur de fonctionnement. Je voudrais que nous attendions le résultat de leurs travaux pour en discuter. Ce sont des points évidemment très importants sur lesquels l'avis du conseil des formations sera nécessaire.

Mme CHOMA : Le sujet suivant portait sur la formation continue des filières professionnelles. Lorsque l'on regarde l'organigramme, nous aurons d'un côté la formation initiale, puis un petit carré spécifique sur la formation continue. Nous sommes très attachés à ce que les formations initiales et continues conservent un lien. C'est pourquoi nous avons fait une remarque sur le fait que les responsables de filières restent très étroitement associés à l'offre de formation continue.

Le point suivant concernait les comités pédagogiques professionnels existants, ils sont très importants et associent l'administration, les professionnels, les syndicats, etc. et on ne le voit pas apparaître sur l'organigramme. Nous y tenons absolument parce qu'ils font du bon travail et cela permet d'avoir une formation adaptée.

Mme de SINGLY : De la même manière pour le syndicat des directeurs, nous souhaitons réellement que ces comités pédagogiques professionnels perdurent et soient renouvelés dans leurs perspectives et, même, leurs responsabilités étendues au secteur de la formation continue, cela rejoint exactement ce que vous dites. Cela fera-t-il partie d'un élément complémentaire qui sera discuté ultérieurement ou est-ce déjà inscrit dans la structure d'organisation de l'école ?

M. ROLLET : Les comités pédagogiques professionnels ont un rôle important au sein de l'école, et ce, depuis l'origine. Il faudrait que nous réfléchissions à leur devenir compte tenu des transformations en cours.

Je croyais que nous allions l'évoquer en fin de réunion, mais puisque la question est posée, je soumets une proposition à la discussion. Ne serait-il pas intéressant de réfléchir à une nouvelle formule consistant à rattacher les comités pédagogiques professionnels, peut-être regroupés, au conseil des formations ? Nous verrons ici converger beaucoup de questions sur l'articulation entre l'universitaire et le professionnel et la composition de ce conseil permet aux uns et aux autres de s'exprimer. C'est une proposition que je livre pour l'instant à votre réflexion. Nous y reviendrons dans les questions diverses si nous avons du temps, et je vous proposerai de délibérer sur ce point dès le prochain conseil.

Je propose la constitution de commissions du Conseil des formations. Tout cela est à creuser, je n'ai pas réfléchi dans le détail et je ne sais pas encore comment procéder. Je tiens à dire aussi que nous ne pouvons pas traiter par le silence la question des comités pédagogiques, il faut savoir comment ils vont exister dans la nouvelle école.

Mme ORIO : Merci de faire cette proposition qui semble tout à fait aller dans le sens de l'identification des parcours professionnels dans la Direction des études. Dans ce cadre, il est important que nous fassions subsister cela, sous une forme telle que vous la proposez ou à améliorer, nous pourrions avoir des propositions au sein de cette commission de formation. Il est important que la réflexion pédagogique aille avec un parcours professionnel identifié dans le cadre des travaux que nous menons ici. Je vous en remercie.

(Arrivée de M. Joseph à 14 h 40)

M. COURAUD : J'ai une remarque à faire sur un point déjà abordé en Conseil d'administration. Cela touche à la sémantique de ce que nous appelons formation professionnelle. Il y aura des formations professionnelles dans les formations LMD aussi. Vous en aurez rapidement les exemples dans les masters en demande d'habilitation. Il avait été décidé de parler de formations statutaires et LMD-ingénieurs. Aujourd'hui, ce n'est pas très important puisqu'il n'y a pas encore de masters, mais si l'on se projette dans l'avenir, il y aura des formations professionnelles qui ne seront pas des formations statutaires.

M. FLAHAULT : Je reprends le point des formations continues. Vous avez eu la réponse par le fait que nous l'avons accepté dans la lettre pour le chargé de mission pédagogique. La place des formations continues telle que vous le suggérez est une excellente proposition qui ressemble d'ailleurs au modèle universitaire. Elles seront intégrées à la Direction des études, donc très proches des filières.

Mme CHOMA : Nous avons une autre remarque sur le budget. Nous sommes très attachés à ce que le budget donné par le ministère de la Santé pour former ses futurs fonctionnaires soit vraiment alloué à la formation des professionnels. Certaines filières ont besoin de formations spécifiques avec des professionnels. Nous voulons donc être sûrs que les budgets soient bien affectés.

M. FLAHAULT : Ce n'est peut-être pas de la compétence du conseil des formations, mais il est vrai que nous allons arriver, y compris dans l'école, à un mode de tarification à l'activité. C'est-à-dire que nous dirons combien coûte la formation d'un pharmacien, d'un inspecteur de santé publique, d'un directeur d'hôpital. Puis, à terme, nous le facturerons aux services qui en font la demande. Si telle DDASS ou demain ARS ou préfecture a besoin d'un inspecteur d'action sanitaire et sociale, nous lui facturerons le coût. Nous sommes en train de mettre en place un contrôle de gestion à l'école. Ce qui donnera des chiffres assez rapidement. Ce sera plutôt une prérogative du Conseil d'administration que de tracer ces budgets. Je peux vous rassurer, nous ne pensons pas à un tarif au nombre d'élèves mais à l'activité que nous produirons. Il est vrai qu'il est plus coûteux de former un pharmacien inspecteur de santé publique qu'un élève directeur d'hôpital.

Mme CHOMA : Le dernier point concerne le fait que nous sommes très attachés au sein de l'école, à ce que les enseignants soient issus de milieux différents, professionnel et universitaire. C'est en accord avec le principe de création de l'école.

(Arrivée de MM. Jourdain et Maillard à 14 h 43)

M. FLAHAULT : Ce n'est pas parce que l'établissement a changé de statut et devient un EPSCP que les recrutements seront monocolores. Il existe trois types de recrutements identifiés par M. Mattei au dernier Conseil d'administration :

- Le recrutement universitaire. Il répondra aux critères universitaires ; ce sont les trois postes par année dont nous parlerons tout à l'heure, pendant les quatre années du contrat quadriennal qui nous sont proposés.

- Le recrutement interne, au sens historique. Il est composé en partie de personnes issus des secteurs professionnels qui sont prises sur des bases professionnelles et pas uniquement académiques.

- Le recrutement de conférenciers qui, lorsqu'ils passent un temps plus long dans l'établissement, sont un peu comme à Sciences-Po, des maîtres de conférence (ou professeurs assistants) ou des professeurs de l'EHESP que l'on pourrait appeler associés ou visiteurs en accord avec le terme anglais, *visiting professors*. Mais cela ne concernerait pas tous les conférenciers et sans doute pas ceux effectuant quelques heures d'enseignement à l'EHESP.

Il appartiendra au Conseil des formations de définir les critères à partir desquels vous accepterez que quelqu'un s'appelle professeur ou maître de conférences (ou professeurs assistants) de l'EHESP. C'est d'ailleurs ce qu'a demandé le Professeur Mattei, vous aurez rapidement les comptes-rendus lorsqu'ils seront tous validés.

Mme CHOMA : Ensuite, les écrits concernaient l'extension de la formation à l'école, la prise en compte de la formation continue et le fait de pouvoir avoir des crédits pour l'obtention de masters. .

M. ROLLET : Très bien, nous allons continuer sur la mission 2.

➔ Mission 2 (p 16 à 19)

M. FLAHAULT : Ces pages ont un peu vieilli, depuis vous avez eu l'occasion de regarder les trois projets de masters qui ont été déposés. L'un est le master de santé publique, il prend une bonne place dans le document car c'est une création. Les deux autres sont des demandes de cohabilitation, il s'agissait de masters dont l'un sera aussi nouveau s'il est accepté. C'est celui qu'a présenté M. Jourdain, il sera à votre disposition pour en reparler comme je le suis pour le master interdisciplinaire. Nous les avons examinés. Michel Louazel nous a parlé du projet de master « droit santé éthique ».

La deuxième priorité sera d'autres partenariats qui ont été initiés historiquement par l'École de Rennes. Certains partenariats peuvent devenir des cohabilitations, il existe une demande de certaines Universités. Ce sera à regarder, si vous en êtes d'accord.

Puis, la troisième priorité, que nous pourrions afficher, rejoint ce que vous avez dit à la fin de votre courrier. L'École nationale de santé publique avait un certain nombre de cursus qui formaient des métiers de la santé publique, statutaires. Sous l'aune de l'habilitation possible, nous pouvons les regarder sous forme de diplômes universitaires ou d'équivalence. L'École doctorale sera un point à discuter au chapitre suivant.

Par ailleurs, François Couraud voudra peut-être s'exprimer sur la question des bi-masters, qui n'existent pas en France comme tels, mais pour lesquels il existe quelques innovations et possibilités. Pierre-Yves Geoffard pourra peut-être aussi s'exprimer sur cette notion de doubles formations qui peuvent se faire dans certains secteurs, par exemple en économie.

M. COURAUD : Je voulais faire une remarque et revenir sur le point précédent au travers des masters. À l'heure actuelle, ils sont évalués par l'AERES. L'un des indicateurs qui va jouer un rôle encore plus important qu'auparavant est ce qui est envisagé pour les diplômés des masters en demande d'habilitation, c'est-à-dire quel sera le devenir professionnel, à quels métiers ouvre le master ? Bien entendu, il s'agit de masters avec orientation plus professionnelle.

Si ce sont des masters à orientation recherche, il faut absolument prouver que les étudiants qui en sortiront seront accueillis dans des écoles doctorales. Les flux devront correspondre à la demande des écoles. Et s'ils ne rentrent pas dans une thèse, il faudra prouver que ces diplômés s'insèrent dans la vie professionnelle.

La préoccupation de l'insertion, du devenir professionnel des diplômés de l'Université devient une préoccupation majeure. C'est pourquoi je réagis aux intitulés "Formation professionnelle" d'un côté et "Formation universitaire", c'est-à-dire que cela ne déboucherait sur rien. Partir sur ce malentendu serait très dommageable. Je ne sais pas si "statutaire" est le bon mot, je veux bien pour les formations qui correspondent à un statut défini. Je n'ai pas d'avis. Mais il ne faut pas utiliser le terme de "Formation professionnelle" uniquement pour les formations statutaires.

Vous verrez qu'au rang des habilitations, cette préoccupation d'insertion professionnelle est très importante, l'AERES fera très certainement des remarques et posera des questions si les précisions ne sont pas suffisantes.

Le bi-master n'existe pas comme tel, on le trouve sous une autre forme. Comme vous le savez, les masters sont organisés en mentions de master dans lesquelles on peut avoir plusieurs spécialités préparant à des métiers différents. Le fait qu'ils soient dans une même mention signifie qu'ils vont partager des UE. Il y aura donc entre des spécialités, à l'intérieur d'une même mention, un partage plus ou moins important d'Unités d'Enseignement. C'est en quelque sorte une mutualisation.

On peut imaginer, quand on a deux mentions, donc deux champs disciplinaires... Je ne sais pas à quel type de bi-master vous pensiez. Je vais prendre un exemple hors du champ de la santé publique que je connais mieux. Ce sont les spécialités, par exemple les masters de bio-informatique. Nous aurons donc d'un côté une formation informatique et de l'autre une formation en biologie. Nous souhaitons avoir des étudiants venant de la formation mathématique, informatique et des étudiants venant de la formation biologie. Le moyen que nous avons, en France, pour se rapprocher du bi-master est de créer une spécialité affichée dans les deux mentions, par exemple dans la mention informatique et la biologie, avec les partages d'UE. On a donc une seule spécialité de master, rattachée d'un côté à la dimension informatique et de l'autre à la dimension biologie. Ce n'est pas tout à fait la même chose mais c'est quand même relativement proche. C'est en tout cas l'outil français pour répondre à ce besoin.

M. FLAHAULT : Un exemple qui me vient à l'esprit est celui dont nous avons discuté avec Pierre-Yves Geoffard. Par exemple, des économistes resteront de vrais économistes dans leur école mais pourraient être intéressés par un master de santé publique qui leur donnerait une culture générale de santé publique de bon niveau. Et le stage pourrait être commun mais je crois que ce n'est peut-être pas possible en France. Le stage idéal dans notre exemple serait effectué en économie de la santé par exemple, ou sur un champ de la santé et de l'économie.

M. GEOFFARD : Il s'agirait d'éviter à une personne de devoir passer deux ans pour avoir les deux formations, s'il y a suffisamment d'unités mutualisées.

M. COURAUD : Il est vrai qu'il n'y a qu'un stage par master, et si l'on ne fait pas deux stages on n'a pas deux masters. Sur ce point, nous n'y arriverons pas. En revanche, tout le reste peut être mutualisé. Mais il restera le problème de la deuxième année de master.

M. FLAHAULT : Nous allons travailler à ce genre de rapprochement.

Mme de SINGLY : Dans la pratique, on mélange les disciplines. Heureusement, car un directeur d'hôpital doit être un peu économiste.

M. COURAUD : Oui, mais vous êtes tout de même identifié pour un métier donné.

Mme de SINGLY : Le métier mélange les disciplines scientifiques.

M. COURAUD : Comme tous les métiers. C'est la différence entre un cursus aboutissant à une profession dans laquelle ne rentrent que les gens qui ont été sélectionnés sur leur profession et des cursus qui sont ouverts et petit à petit se spécialisent. Ce sont deux philosophies qui vont se retrouver dans l'École et c'est le challenge.

En tout cas, formellement il n'y a pas de bi-master en France. Je veux bien essayer de les inventer, mais vu la lourdeur de l'Administration, cela va être long.

M. POMMERET : C'est un bon challenge.

Mme de SINGLY : Je voulais intervenir sur cette position, au titre du SNCH, pour souligner que nous sommes très attachés à cette reconnaissance des diplômes possibles, et c'est donc mentionné dans la mission de l'école. Mais, nous souhaitons avoir des garanties sur la faisabilité concrète, sur l'organisation des cycles pédagogiques. Il s'agit aussi de la facilité

matérielle et concrète qui sera donnée aux professionnels pour suivre ces études, je parle des directeurs mais les autres professionnels attendent la même chose.

Je ne sais pas comment cela pourrait se faire. Il n'est peut-être pas nécessaire de le décrire dans le document mais nous aimerions bien, dans le cadre de ce conseil, que vous nous présentiez la manière dont l'École va organiser les parcours professionnels pour pouvoir garantir ces inscriptions aux diplômés. Globalement, il faudrait être très incitatif pour que les diplômés soient passés par les élèves.

M. COURAUD : Les diplômés LMD ?

Mme de SINGLY : Les masters, tout ce qui va pouvoir... Mais je dirais plutôt M et D que L.

M. VALLERON : Je n'ai pas parfaitement compris le système des bi-formations. L'idée serait de donner deux intitulés de diplôme à la même personne. Il faudra bien avoir à payer pour cela, c'est-à-dire que l'on ne peut pas avoir deux diplômes avec la même durée d'études que quelqu'un qui n'en a qu'un. Cependant, on veut éviter que le paiement soit de suivre *in extenso* les deux. C'est bien cela ?

Donc, que faut-il payer au minimum pour arriver à ce système qui serait tout de même bien ? Dans n'importe quelle discipline, on a besoin de différentes formations, mais il est certain aussi que c'est un plus de pouvoir offrir un double label aux personnes que nous formons. Mais elles doivent comprendre qu'il y a quelque chose à payer, mais ce ne sera pas la même chose que pour tout refaire. Est-ce ce qui n'est pas possible facilement ?

M. COURAUD : Ce qui sera incompressible, c'est le semestre de stage. Je ne vois pas comment l'éviter, c'est le minimum. Il est cependant fréquent que des gens qui ont deux masters fassent une première année avec un M1 commun. Mais pour aller plus loin que cela...

M. VALLERON : C'est cette piste qu'il faut peut-être creuser. Doubler un stage peut être très bien, ils sont souvent trop courts. Et un étudiant peut comprendre qu'il doit payer pour avoir deux diplômes, tant que le prix reste raisonnable. Sans quoi, l'autre voie est peut-être d'avoir des diplômes parallèles qui permettent d'obtenir des labels. Un économiste pourrait avoir un label santé, d'une façon ou d'une autre. C'est très intéressant, les étudiants sont en demande de ce double étiquetage

M. JOURDAIN : J'aimerais répondre à la question d'Antoine Flahault et vous donner des nouvelles du master "Pilotage des politiques" et "Actions en santé publique" qui vous a été présenté au cours d'une première réunion. Ce peut être un exemple pour le débat que nous avons ici.

En effet, au départ, nous étions partis sur une cohabilitation dans le domaine des sciences politiques avec une mention droit pour cohabiliter ce master. L'idée est de former à des fonctions nouvelles, qui sont celles de pilotage au plan territorial d'actions de santé publique, qu'elles soient sanitaires ou sociales.

Le montage qui a été déposé est un peu différent de celui présenté ici. La spécialité, telle qu'elle nous a été présentée reste la même (spécialisation M2) mais ce qui a changé entre temps est que nous nous sommes mis d'accord... D'ailleurs, cela a produit des effets intéressants de rapprochement, de discussions, de mutualisation avec l'université de Rennes 1. En fait, il y a une mutualisation sur une partie du M1 avec des gestionnaires – toujours dans la notion de pilotage- mais également une association dans ces spécialités sur un même M1. Et puis il y a un autre master sur la gouvernance qui est très proche de la préparation des concours.

À ces trois spécialités, en sont ajoutées trois autres qui viennent de la Faculté de médecine. C'est d'abord sur l'information médicale, on voit bien les liens avec les spécialités précédentes. Pour la modélisation, les liens sont peut-être plus difficiles à trouver. Enfin, c'est la santé

communautaire, où l'on voit assez bien le lien et la mise en commun de l'enseignement en santé publique.

Nous avons donc six spécialités, deux domaines (droit économique/gestion et sciences/techniques), puis une mention de santé publique qui couvre l'ensemble. Ce montage repose d'ailleurs sur la discussion que nous avons eue sur le M1 pour ouvrir plus largement les Unités d'Enseignement aux élèves de l'école, à mi-parcours, sur une offre de proximité. C'est une des réponses que peut offrir l'EHESP. C'est un peu compliqué mais je peux faire un schéma si vous le voulez.

M. GEOFFARD : La question des doubles formations est vraiment une piste importante à creuser. Souvent, les stages sous double encadrement sont aussi l'occasion de décroisement, non seulement pour l'étudiant mais aussi pour les encadrants. C'est vraiment important, notamment dans le cas d'un établissement structuré en départements. Ce qui induit un risque de cloisonnement, surtout lorsqu'il n'y a pas d'unité de lieu. Cela fait courir un vrai risque d'équipes qui travailleraient en silo Il faudrait vraiment trouver une formule pour éviter cela.

M. COURAUD : Ce que vous venez de décrire est une spécialité portée par deux disciplines qui collaborent pour former quelqu'un à leur interface. C'est la spécialité, à cheval sur les deux mentions qui aboutit, par exemple, à un diplôme de master de bio-informatique. Cela se fait mais il n'y a qu'un diplôme à l'interface entre deux champs disciplinaires.

L'autre proposition est de deux diplômes avec un investissement en temps moindre que la somme des deux diplômes. C'est différent. Si j'ai bien compris, dans le cas des bi-masters, le fait de faire un master à l'interface donne deux diplômes ? Je cherche à comprendre le but.

M. HEMON : Ce qui me surprend, c'est que vous trouviez que le stage est plus compliqué.

M. COURAUD : Pour obtenir deux diplômes, il faut aujourd'hui deux stages.

M. HEMON : J'ai l'impression, du point de vue des corps pédagogiques, que les six mêmes mois peuvent servir sur un sujet de bonne qualité sur les deux disciplines. Si celles-ci ont envie d'avoir une approche bi-master, elles devraient arriver à auditionner conjointement une soutenance de stage en bio et en mathématique. Cela devrait arriver à se faire. Mais je ne dis pas que c'est très viable, car si les mathématiciens attendent le même niveau que *celui de leurs étudiants en mathématiques pures* et les biologistes que la recherche en biologie moléculaire, c'est qu'ils ne sont pas dans cette démarche. Donc, la proposition, du point de vue scientifique, est que le stage puisse être commun.

M. COURAUD : Prenons l'exemple de la bio-informatique, que le stage soit commun, qu'il débouche sur un diplôme à l'interface, n'est pas le problème. Cela existe déjà dans de très nombreux endroits. Ce qui n'est pas possible, du moins pour le moment, c'est que cela donne à la fois un diplôme de biologie et un diplôme d'informatique. Les informaticiens diront que ce n'est pas le niveau d'un diplôme d'informatique car il aura eu moins de temps qu'un étudiant en master informatique. Les biologistes pourront faire la même remarque. C'est pour cette raison qu'un stage de ce type ne donne pas deux masters, informatique et biologie.

M. HEMON : Je vois bien, mais pour les solutions envisageables avec les prix à payer dont Alain-Jacques Valleron parlait tout à l'heure, j'ai l'impression que s'il fallait compacter des choses et pas d'autres, le stage était une piste. On peut imaginer que pour obtenir authentiquement une culture à la fois en informatique et en biologie, il faille endosser 100 heures de chaque du côté des modules. J'aurais du mal à comprendre qu'il faut vraiment deux fois six mois pour faire un stage authentique. J'évoque peut-être des cas particuliers.

M. FLAHAULT : La demande exprimée ici n'est pas incompatible avec ce qui se dit aujourd'hui. Le bi-master, la bi-formation, correspond à deux diplômes distincts et dont

François nous apprend qu'il faut absolument deux stages différents. Alain-Jacques Valleron réagit en disant que les stages -et c'est bien la culture de l'école de Rennes- sont plutôt une bonne partie de la formation. À la limite, faire « payer » un stage de plus aux étudiants garantit une formation de qualité. En revanche, on pourra mutualiser un certain nombre de formations théoriques, comme déjà le M1 certainement, puis probablement une partie du M2. On a une possibilité de bi-formation assez intéressante avec de vrais économistes qui peuvent avoir une vraie formation de santé publique. D'ailleurs, nous verrons rapidement que nous n'aurons pas envie de mutualiser tant de choses que cela, car nous voudrions qu'ils restent de vrais économistes qui fassent vraiment de la santé publique.

M. VALLERON : Nous aurons en effet une difficulté à vouloir mutualiser les stages, on le voit parfois avec de très bonnes thèses de médecine car les gens ont envie de présenter en même temps leur thèse ou un mémoire de master mais on sait que ce n'est pas possible car nous n'arrivons pas à fixer vraiment ce qui est un double travail et ce qui ne l'est pas vraiment. Ce n'est pas dramatique d'avoir deux stages, en général ils sont rémunérés, c'est une grosse expérience professionnelle. On peut avoir de bonnes insertions. Et comme il faut payer pour avoir deux diplômes, c'est mieux de le faire que payer pour des cours ! (*Rires*)

M. GEOFFARD : Cela ramène à la question des débouchés. Il faut veiller à ce que ces formations permettent des débouchés, par exemple en biologie ou en informatique. Il ne faut pas que ce soit perçu comme un diplôme au rabais respectivement par les biologistes et les informaticiens.

M. COURAUD : C'est un réel danger.

M. GEOFFARD : C'est quelque chose qui répond à ses propres logiques disciplinaires...

M. FLAHAULT : Je change un peu de sujet car je voudrais revenir à une demande faite par Chantal de Singly de réfléchir à l'organisation, la facilité matérielle et concrète pour pouvoir suivre ces diplômes. C'est l'une des exigences que l'école doit avoir. Une des idées que nous avons suggérées pour le master interdisciplinaire est que le premier master soit organisé pour être suivi en formation continue, que ce soit par exemple des vendredis et samedis. C'est lourd au niveau de l'enseignement mais cela permettra éventuellement à des personnes en cours de formation, voire déjà en fonction de les suivre. Nous aurons cette exigence organisationnelle à chaque fois que nous le pourrons. C'est la même chose pour Alain et Michel, à un degré un peu différent. Par exemple, ils s'intéresseront beaucoup à la préparation des concours, à ce que les masters soient ouverts, avec même une volonté affichée de l'ouvrir à des gens qui viendront plus tard à l'école.

M. LOUAZEL : Je peux donner un exemple, le master que nous avons étudié dans un précédent Conseil, je parle du master cohabilité avec Rennes 1 « droit de santé éthique ». Il est organisé de la façon suivante : les enseignements ont lieu tous les 15 jours, du mercredi après-midi au samedi midi. Aujourd'hui, des élèves de l'école suivent ce master, ils sont libérés de leurs cours par l'EHESP pour suivre ces enseignements, avec parfois des systèmes de dispenses lorsque les cours sont identiques, mais sans dispenses d'examen. En revanche, le lieu de stage est commun entre la formation à l'EHESP et la formation de master. Il s'agit là d'un système qui permet à des étudiants, tout en suivant leur cursus à l'EHESP, d'obtenir un master.

M. COURAUD : Quelle est l'attente des étudiants, des professionnels par rapport à des diplômes de masters ? Pourquoi ces étudiants qui ont un métier assuré au bout de leur cursus veulent-ils une formations supplémentaire diplômante ?

Mme de SINGLY : Il y a la perception que le monde change et que l'on peut être amené à bouger, notamment en Europe. Pour les pays voisins, sortir de l'Ecole nationale de santé publique ne donnait pas grand-chose, malgré tout le respect et l'intérêt que l'on porte à l'école.

A l'extérieur, cela ne signifie pas nécessairement la même chose. Cependant, un master ou un doctorat a une valeur internationale, c'est une monnaie d'échange internationale.

De plus, au travers d'une démarche de maîtrise et de doctorat, il y a l'idée d'une recherche personnelle à conduire, en tout cas nous le considérons comme tel dans l'exercice professionnel où l'on doit être amené à avoir ses propres réflexions sur un sujet. C'est l'intérêt de le faire dans le cadre d'une démarche comme celle-ci.

À l'inverse, justement dans la formule de stage, il peut y avoir l'idée que le milieu professionnel, qui sera lui-même un terrain de stages, va recevoir par le biais de ce travail dirigé par un laboratoire de recherche ou de l'école, ou d'une université, une valeur ajoutée sur le travail produit par l'élève. C'est vraiment dans cet état d'esprit que nous nous mobilisons. Le sujet est abordé depuis plusieurs années par les professionnels, et nous sommes heureux de voir que les choses se mettent en place au travers de l'EHESP.

Ce que disait Alain Jourdain est très encourageant, il est intéressant de se dire que le positionnement nouveau de l'EHESP permet d'être, vis-à-vis des universités, en état de peser aussi sur des choix que l'on ne pouvait peut-être pas faire avant. C'est un peu ce que j'entends. Tout cela est très encourageant.

Mme ORIO : L'adhésion de la profession et des établissements de santé à la réforme de l'EHESP était effectivement cette harmonie entre des formations à caractère professionnel, dont de manière un peu ancestrale on sortait avec un petit papier "Diplôme de l'école nationale de la santé publique" mais qui n'avait pas le caractère d'un diplôme, et d'un diplôme universitaire. C'est fondamentalement, pour nous, une adhésion au sens de cette réforme de l'EHESP comme Grand établissement d'enseignement. C'est ce qui nous intéresse pas rapport d'une part, à la démarche personnelle que l'on peut avoir dans un master ou doctorat, d'autre part, à une certaine reconnaissance au travers de cette entrée universitaire, d'une profession qui jusqu'ici n'était reconnue que dans des sphères administratives purement statutaires. C'est important et nous le portons de manière à avoir quelque chose d'un peu original qui pourrait demain représenter une valeur européenne.

Mme de SINGLY : Tout en restant en France, l'idée que l'on peut être directeur d'hôpital et aussi travailler comme manager de clinique privée n'est pas exclue de notre perspective. Dans ce cas, pouvoir avoir MBA à l'instar de quelqu'un qui sort d'une école de business nous paraît être important.

(Arrivée de M. Chodorge à 15 heures 15)

M. LOUAZEL : Les élèves ont été interrogés sur le souhait ou non d'obtenir un master. Les réponses étaient partagées, car si le niveau licence est exigé pour passer le concours, beaucoup ont déjà un master. Pour les concours externes, cela ne posait pas tellement de problème. Quelques personnes s'étaient arrêtées au niveau maîtrise ou M1, ils voyaient donc une opportunité d'obtenir un M2. En revanche, il y a un appétit encore plus fort, notamment des personnes qui ont passé les concours par la voie interne et qui trouvent là, l'opportunité de compléter leur cursus. Nous pourrions retrouver les résultats de ce sondage et les communiquer.

M. FLAHAULT : Un point que nous n'avons pas abordé est l'école d'ingénieurs. Finalement, je serais très heureux que le Conseil des formations se penche sur l'avenir de cette école. Aujourd'hui, elle a 24 élèves ou étudiants -l'habitude veut qu'à l'École de Rennes on dise "élèves" pour les élèves fonctionnaires et "étudiants" pour ceux qui sont inscrits et qui ont une formation diplômante.

Mme PLAISANT : Ce ne sont pas des élèves fonctionnaires, ils repassent un autre concours pour entrer dans l'Administration publique.

M. FLAHAULT : Les élèves reçus à l'école d'ingénieurs, sont chez nous une spécificité. C'est une sixième année, en réalité. Ils sont tous des ingénieurs ayant passé un titre d'ingénieur d'une école d'ingénieur initiale : l'école des Mines, Centrale, toutes autres écoles d'ingénieurs, agro, etc. Le temps venu nous pourrions vous donner le profil de recrutement. Ils viennent faire une spécialité que l'on pourrait appeler "Santé environnement" qui s'appelle aujourd'hui "Ingénieur du génie sanitaire".

Au-delà du titre, les questions qui vont se poser sont de savoir s'il faut garder ce libellé ou l'étendre à la santé environnementale. La Commission des titres d'ingénieurs a renouvelé pour trois ans son accréditation d'école d'ingénieurs à l'EHESP. Nous avons trois ans pour nous pencher sur cette question : comment pensez-vous que notre école doit se positionner, en quels termes doit-elle évoluer si elle le doit, doit-elle être encore plus ambitieuse, plus agressive sur le marché ?

Il n'existe pas beaucoup d'écoles d'ingénieurs de l'environnement et de la santé. Une très connue, à *Chapel Hill*, à l'école de santé publique de l'Université de Caroline du Nord, est extrêmement réputée sur le sol américain pour former des ingénieurs dans le domaine équivalent de notre génie sanitaire. C'est une tradition très ancienne aussi aux États-Unis. De même qu'en France puisque la nôtre a été créée en même temps que l'école de Rennes, en 1962. Il faudra peut-être mener une réflexion un jour en interviewant Gilles Sauvaget qui est responsable de la filière, Denis Zmirou, Olivier Thomas, et des personnes ici présentes.

Mme PLAISANT : C'est pourquoi je demandais que ce point soit reporté à une prochaine réunion afin de travailler sur un projet écrit. Enormément de modifications sont apparues, d'une part dans le statut et d'autre part dans le fait que d'autres corps techniques de l'État ont une compétence en santé publique. Il faut notamment sortir de ce système Bac+6, une année de spécialité est reconnue trop courte pour la profession. D'ailleurs, des propositions ont déjà été faites par la profession.

M. LOUAZEL : J'aimerais compléter s'agissant de la mission 2 et des propos de M. Flahault au début de cette présentation. Comme vous l'avez dit, les choses ont déjà un peu évolué car, au même titre que sur les questions de gouvernance et d'organisation, des groupes de travail constitués à l'EHESP se sont réunis sur l'ensemble des quatre missions. Les documents sont en cours de finalisation et seront ensuite présentés aux membres des différents conseils. Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit sur les masters.

Ce que les collègues de l'école ont essayé de mettre en avant parmi les priorités, c'est d'élargir l'offre diplômante quand on peut avoir d'autres formations à côté du LMD. A l'université, on parle beaucoup des DU, et nous avons parlé de formation continue tout à l'heure. Les textes prévoient que l'EHESP puisse délivrer des diplômes d'établissement et il existe des demandes : les professionnels sont parfois en attente non pas de faire un master mais qu'un parcours de formation dans le cadre notamment de la formation continue, puisse être validé et reconnu par une institution. Dans le document qui vous sera remis, ces pistes sont également évoquées car elles semblent importantes pour une école comme l'EHESP.

M. ROLLET : Après ce passage en revue, je propose de passer à la mission 3.

☛ **Mission 3 (page 20 et 23), notamment projet de création d'une école doctorale et projet CNRS-EHESP de création d'un centre interdisciplinaire sur l'analyse et la régulation des risques sanitaires (C3R)**

M. FLAHAULT : Ces textes vieillissent puisqu'ils sont du 7 novembre 2007 et que nous avons eu plusieurs conseils depuis. Cependant, la philosophie de l'école doctorale reste assez voisine de ce qui est écrit ici. Ce qui a évolué, à la demande du conseil scientifique notamment, c'est de retravailler la notion de coaccréditation.

Comme vous le savez, l'idée est de ne pas faire une école doctorale qui soit classique. Classiquement, en France, une école doctorale est un réseau de laboratoires avec une centaine d'HDR environ. C'est-à-dire 10 ou 15 laboratoires au minimum pour les plus petites. Il faut savoir aussi qu'une règle -je ne sais pas si elle est européenne ou française- veut que chaque équipe de recherche soit affiliée à une seule école doctorale.

Cela signifie que si nous faisons un réseau de laboratoires, il faudrait que nous construisions une équipe avec 100 HDR sur notre campus, ce qui constituerait notre école doctorale. Pourquoi pas, mais il faudra des années avant que ce soit possible. Nous pourrions aussi aller dans toutes les universités pour leur dire de déstructurer leurs relations parce qu'elles vont quitter leur université d'origine pour venir à l'EHESP. Mais pensez-vous vraiment que des gens qui ont construit patiemment le tissu local dans lequel ils sont vont avoir envie de quitter les leurs pour venir vers nous ? Et serions-nous conformes à l'esprit de la loi d'août 2004 qui a souhaité notre construction « en réseau avec les établissements existants » ?

Ce que nous suggère l'Enseignement supérieur, et qui paraît intéressant, est une possibilité dérogatoire qui existe dans deux exemples qui font jurisprudence. L'un concerne l'aéronautique à Toulouse, et l'autre les Sciences du vivant à l'école normale supérieure de la rue d'Ulm, en coaccréditation avec Paris V et Paris VII. Je ne sais pas s'il est interdit qu'elles aient des laboratoires à terme, mais elles n'en n'ont pas aujourd'hui. Elles sont en coaccréditation avec des partenaires qui leur mettent à disposition leurs laboratoires et par dérogation, lorsqu'un doctorant reçoit une allocation de recherche ou veut le label de l'école doctorale de la rue d'Ulm, ce laboratoire reste toujours laboratoire de l'école doctorale de l'université d'origine mais aussi de l'école doctorale de la rue d'Ulm.

Nous, nous allons faire une école doctorale à l'EHESP en partenariat avec, comme nous l'a demandé l'Enseignement supérieur, pas plus de huit ou neuf partenaires. Cela va nous permettre d'avoir un réseau de laboratoires qui seront ceux de ces universités partenaires, car on est partenaire non pas avec une école doctorale mais avec un établissement. Ce réseau, par dérogation, sera constitué de laboratoires appartenant toujours à l'école doctorale d'origine mais aussi à la nôtre.

Un intérêt du réseau, pourrait être que nous allons apporter à ces laboratoires des allocations de recherche supplémentaires. Mais, en fait, ce n'est pas tellement le problème de beaucoup d'écoles doctorales accueillant des gens qui sont des professionnels, que ce soit des directeurs d'hôpital, des internes en médecine, ou nos futurs médecins inspecteurs de santé publique, ou inspecteurs de l'action sanitaire et sociale. Ce seront des fonctionnaires qui toucheront un revenu supérieur à celui des allocations de recherche du gouvernement. Ce n'est probablement pas par les allocations de recherche que nous mobiliserons le plus les laboratoires des universités partenaires. Cela ne leur suffira pas.

Nous apportons aussi des enseignements qui sont assez intéressants pour beaucoup d'écoles doctorales. Certainement pas pour les deux écoles doctorales dont les directeurs sont ici présents, Denis Hémon et Alain-Jacques Valleron, car ils organisent déjà des enseignements doctoraux de santé publique. Bien qu'ils puissent être intéressés par des enseignements ouvrant à des disciplines de la santé publique moins représentées dans leur école doctorale : le management, les sciences humaines et sociales, voire même peut-être la santé et l'environnement.

Pour d'autres écoles doctorales, comme HEC qui est la seule école doctorale de management, de gestion, les doctorants qui feraient une thèse interdisciplinaire, c'est-à-dire de management en santé publique, ne trouveraient pas les enseignements de santé publique de haut niveau ou des séminaires doctoraux dans leur propre école doctorale.

Pour Bordeaux II, Nancy I ou Rennes I, de la même façon, nous apporterions un enseignement qui serait beaucoup plus intéressant pour le doctorant, et peut-être même pour un certain nombre de doctorants qui n'auraient pas d'allocation de recherche de l'EHESP mais qui pourraient suivre ces enseignements. Nous leur apporterions ainsi un enseignement très spécialisé en santé publique alors que leur école doctorale plurithématique d'origine donne plutôt des enseignements des sciences de la vie, des sciences de la biologie... C'est très bien d'ailleurs mais très généraliste et très peu spécialisé en santé publique. Il y a donc un vrai attrait.

Pour avoir une thèse qui soit à la fois de l'université d'origine et du sceau de l'EHESP, cette dernière ne la délivrera que lorsque le comité scientifique de l'école doctorale de très haut niveau et incontestable aura jugé que les enseignements qui auront été suivis et que la thèse proposée a la qualité d'une thèse de l'EHESP. Quelque part, des doctorants réclameront le label de l'EHESP qui sera vraiment un supplément, qui ne sera pas nécessaire puisque de toute façon, ils restent inscrits dans leur université d'origine mais la règle du jeu sera très clairement inscrite. Il aura fallu suivre des séminaires doctoraux de l'EHESP qui ne sont pas des séminaires forcément *top down* mais aussi des séminaires organisés par des doctorants de l'EHESP. Ils pourront faire des séminaires en santé publique sur les domaines de l'école doctorale, etc. Ce serait une vraie animation pour les doctorants.

Dernier point, ce réseau de huit ou neuf universités se compose de partenaires qui souhaitent être avec nous. Nous allons identifier les partenaires possibles et s'ils souhaitent être partenaires, nous pourrions faire une coaccréditation ou une association ou une forme de partenariat. S'ils le refusent pour l'instant, ce n'est pas dramatique, ils pourraient le faire au prochain tour. Et ils peuvent aussi ne pas être associés mais on peut avoir des établissements qui envoient des étudiants chez nous. Cela restera possible, nous n'aurons pas de sectarisme réservé au périmètre des universités partenaires.

Nous aurions ainsi :

- Rennes I. C'est la faculté à la fois de droit, de sciences politiques et de médecine de Rennes et avec laquelle nous avons des liens étroits.

- Paris V. Par ses liens historiques avec l'ENSP dans le domaine du droit ainsi qu'avec l'environnement et la santé. Et c'est aussi une grande faculté de médecine française.

- Paris VI et Paris XI. Ce sont les universités abritant les deux seules écoles doctorales ayant la mention de Santé publique en France.

- L'EHESS. Elle apporte d'un coup plusieurs pierres dans le jardin de l'économie avec les écoles d'économie de Toulouse et de Paris et d'autres laboratoires d'économie, notamment celui d'Elise Rochaix à Marseille. Je dis cela parce qu'elle est en partenariat avec nous sur le master de santé publique. Il y a des laboratoires de sociologie et d'autres sciences sociales, et de droit également.

- HEC, et son laboratoire de management dont nous avons parlé tout à l'heure.

- Nancy I et Bordeaux II. Ces universités sont des creusets de la santé publique en France.

- Aix-Marseille II, éventuellement, si l'on peut avancer avec JF Mattei et Yvon Berland le dossier de master en parcours infirmiers et pourquoi pas à terme une filière doctorale.

Voici donc pour la proposition de réseau qui n'est surtout pas fermée. Par exemple, Montpellier fait de l'entomologie. Dans beaucoup d'autres universités, les laboratoires pourront nous envoyer des étudiants. Le réseau se densifiera peut-être avec des partenaires associés.

Je ne fais pas bien la différence, peut-être que les représentants du ministère pourront nous éclairer entre la différence entre l'association et co-accréditation. Ce sont deux mécanismes différents ; l'association et plus "faible", au sens moins impliquant que l'accréditation.

Dernière précision, le dossier d'accréditation doit être déposé avant le 15 mars pour ouvrir en 2009. Voyez que nous sommes toujours soumis à des pressions importantes. Ce n'est d'ailleurs pas dramatique car nous pourrions faire évoluer les choses avec le temps.

M. VALLERON : Je peux peut-être dire un mot en tant que membre du Conseil et directeur de l'une des deux écoles. C'est en fait hier que j'ai vu les dossiers d'accréditation et je vais probablement dire des choses voisines de ce qui vient d'être dit.

D'après ce que je comprends du projet, si tout se passait bien, à partir du 16 mars, le comité d'experts se réunissant extrêmement vite et évaluant avec rapidité et pertinence les choses, nous aurions trois écoles doctorales. Deux seraient des écoles doctorales existantes, la troisième une nouvelle qui serait celle de l'EHESP.

Mon école doctorale est un établissement support -comme l'on dit- de Paris VI. C'est donc l'établissement principal. Elle a un établissement coaccrédité, Paris VII car on y trouve un grand nombre de laboratoires. D'autres établissements travaillent avec elle, par exemple Pasteur, mais la taille n'est pas suffisante pour parler de coaccréditation. C'est donc un établissement associé.

La différence que j'ai comprise, c'est que lorsqu'on a une coaccréditation, chacun des établissements peut inscrire des étudiants chez lui. Si l'EHESP est coaccréditée dans une école doctorale, elle peut inscrire chez elle des étudiants, des doctorants.

Avec l'association, ce n'est pas pareil. Par exemple, Pasteur qui est associé avec nous ne peut pas inscrire des étudiants chez lui. En revanche, la thèse peut apporter des moyens à l'école doctorale et elle porte une mention spéciale telle que : "Thèse effectuée en partenariat avec l'institut Pasteur, établissement associé." Cela officialise la collaboration de façon forte.

Tel que je vois le paysage après, il me semble que nous, école doctorale de Paris VI, nous n'allons certainement pas –et comme nous avons eu une réunion hier, c'est plus facile de voir comment réagit une université- demander la coaccréditation avec l'EHESP mais plutôt l'association parce que les étudiants continueront à s'inscrire chez nous. En revanche, il n'y a pas de laboratoires d'accueil en nombre suffisant pour justifier la coaccréditation à l'EHESP puisqu'elle n'en a pas tellement.

M. FLAHAULT : La coaccréditation de l'école doctorale 393 ?

M. VALLERON : Nous pouvons coaccréditer un seul établissement qui a plusieurs équipes d'accueil mais pas un établissement qui n'a qu'une équipe d'accueil, voire aucune. En revanche, on peut dire son importance et, ensuite, faire des règles par une association.

De son côté, c'est à l'école doctorale de l'EHESP de voir ce qu'elle veut faire. Mais il me semble que celle-ci, même si c'est plus complexe, peut soit demander l'association avec l'université Paris VI, soit demander la coaccréditation. Et il serait bien qu'elle demande la coaccréditation. D'abord, je ne vois pas pourquoi Paris VI refuserait et cela signifie que les quelques étudiants qu'elle mettrait, avec une bourse éventuelle, dans un laboratoire de Paris VI seraient inscrits, très naturellement, à l'EHESP puisque c'est elle qui mettrait les moyens. Il me semble que c'est quelque chose de tout à fait acceptable.

Pour l'association, il me semble que ce que disait Antoine convient très bien. J'imaginerais des règles pour mériter le label associé à l'EHESP sur une thèse de Paris VI. Ces règles pourraient être ce qu'évoquait Antoine, c'est-à-dire le fait d'avoir suivi des enseignements doctoraux cohérents et validés comme tels à l'EHESP. Par exemple, dans la pratique, nous avons 120 doctorants qui ont chacun une carte d'enseignements doctoraux très différente, selon leurs

intérêts. C'est une formation qui représente 150 heures mais qui est assez hétérogène. Quelqu'un peut très bien faire une thèse sur la malaria, le paludisme chez la femme enceinte à la frontière Birmane/Thaïlande et prendre des enseignements doctoraux en parasitologie complémentaire ou autre. Un autre faisant de l'informatique médicale peut en prendre en informatique.

Donc, nous aimerions que l'étudiant ait le label "santé publique" sur sa thèse préparée en association avec l'Ecole des hautes études en santé publique. Cela garantit une culture large en santé publique validée par un Grand établissement. On saura que cette personne a suivi un panel d'enseignements doctoraux, a acquis une vraie culture en santé publique. Beaucoup de bons étudiants auraient intérêt à "prendre le train" pour avoir ce label supplémentaire sur leur thèse qu'ils pourraient citer ensuite dans leur CV.

C'est ainsi que je vois l'évolution des choses mais, en fait, j'ai réellement découvert hier –mais je me suis peut-être trompé- les subtilités entre association et accréditation.

M. COURAUD : Ce qu'a présenté M. Flahault est un type d'école doctorale qui, en fait, n'existe pas, c'est une exception par rapport à la règle des écoles doctorales. Nous souhaitons que cela reste exceptionnel et ne pas en faire un modèle en France.

Comme il a été dit, deux existent. L'une a été créée à Toulouse pour essayer de rassembler un maximum de compétences au travers de projets aéronautiques et drainer des étudiants venant des écoles et des universités. C'était un enjeu industriel.

L'école doctorale "Aux frontières du vivant" (portée par l'ENS, Paris V et Paris VII) a pour objectif d'essayer de dynamiser la recherche à l'interface entre la biologie et les autres sciences dures (mathématiques, informatique, physique, chimie).

Dans les deux cas, l'interdisciplinarité est vraiment le moteur de la création de structures un peu particulières. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'interdisciplinarité dans les autres écoles doctorales, mais c'est vraiment ici l'objectif.

L'Ecole des hautes études en santé publique a également pour mission de créer un réseau de formations et de recherches. Par définition, c'est une école interdisciplinaire. Cette organisation dérogatoire répondrait bien aux missions de l'école, d'une part, et permettrait de résoudre le problème que l'école n'a pas d'équipe de recherche en propre, d'autre part. Effectivement, il aurait fallu probablement attendre très longtemps avant d'avoir la masse critique pour créer une école doctorale.

Si cette école doctorale est créée de façon différente, c'est que ses missions doivent être différentes de celles des autres écoles de santé publique existantes. Donc, si cette Ecole doctorale de l'école des hautes études en santé publique est accréditée, il faut absolument qu'elle réponde à ces missions.

Si un étudiant en santé publique peut faire une thèse dans les deux écoles de santé publique, , ce n'est pas la peine d'en créer une supplémentaire. Il faut vraiment axer le dossier qui va être évalué par l'AERES sur le fait que l'école doctorale de l'EHESP va proposer un dispositif permettant à des étudiants de faire une thèse qu'ils n'auraient pas faite sans elle. C'est essentiel. L'argument à mettre en avant est l'interdisciplinarité. Dans le projet "Aux frontières du vivant", les projets de recherche sont portés obligatoirement par un biologiste et un non-biologiste afin que le sujet soit obligatoirement interdisciplinaire.

J'ignore si c'est le bon mécanisme, si c'est celui qu'il faut choisir pour l'école doctorale de l'EHESP, mais il faut des procédures, des mécanismes qui mettent vraiment à avant l'interdisciplinarité. A mon avis, c'est essentiel.

La deuxième exigence, c'est vrai de toutes les écoles mais particulièrement ici, c'est l'excellence scientifique. Il faut un conseil scientifique du plus haut niveau possible.

Troisièmement, il faut que cette école, qui va vivre avec tous les laboratoires qui existent déjà dans les autres écoles, ait de bonnes relations avec les partenaires. Il convient donc que les directeurs des écoles doctorales soient associés étroitement à la vie de l'école doctorale de l'EHESP. Dans ce cadre, un directeur d'école doctorale qui a toutes ses équipes ne doit pas dire que l'EHESP va leur prendre quelque chose mais, au contraire, que c'est un enrichissement réciproque.

Pour l'AERES et la DGES, ce sera vraiment les trois critères qui vont jouer un rôle essentiel de dans l'accréditation. Il faut trouver les mécanismes, mais les principes sont établis.

Les autres écoles doctorales devront être associées de façon extrêmement différente de la situation habituelle puisqu'elles apportent leurs équipes. L'école doctorale de l'EHESP ne peut pas exister sans elles. Les équipes restent celles des écoles doctorales territoriales, en quelque sorte, et c'est le projet de thèse qui devient un projet de l'école doctorale EHESP. Le laboratoire restera celui de Paris VI ou de Paris XI.

Faut-il que ce soit coaccrédité ou associé ? Je pense que les deux sont possibles. Il faudra peut-être voir ce que les établissements partenaires demandent.

M. VALLERON : Pour laquelle ?

M. COURAUD : L'EHESP, comme porteur, va déposer un projet d'école doctorale très particulière dans lequel sont automatiquement associées d'autres écoles doctorales portées par des établissements. Faut-il une coaccréditation avec les autres établissements ou, au contraire, une association. J'avoue que...

M. FLAHAULT : Ce n'est pas avec les écoles doctorales, c'est vraiment entre établissements que l'association doit se faire ?

M. COURAUD : Oui.

M. VALLERON : L'école doctorale de l'EHESP aura des thèses qui se feront en dehors de Paris VI et Paris XI. C'est ce que tu as expliqué ; il y a peut-être des thèses interdisciplinaires à Nancy, etc.

M. COURAUD : Il faudrait des projets de thèse intéressant à la fois un épidémiologiste et un économiste. C'est là qu'est le travail scientifique de l'EHESP, c'est son originalité.

M. VALLERON : Pour celles qui se feraient dans des laboratoires de l'école doctorale de Paris VI -je ne sais pas ce que dirait Paris XI-, je soupçonne que son président souhaitera que les étudiants s'inscrivent chez lui. C'est pourquoi, à mon avis, il faut une coaccréditation qui permette à l'EHESP d'avoir des étudiants à Paris VI et Paris XI facilement, sans problème avec les administrations universitaires.

M. HEMON : Je remplace Mme Clavel et je suis directeur de l'autre école doctorale de santé publique Paris Sud. En prenant le point de vue de l'EHESP, je pense que nous avons tous considéré dans le milieu universitaire, doctoral, aussi bien à Paris VI, Paris Sud qu'à Bordeaux ou ailleurs, que l'idée d'un établissement avec ce nom absolument magnifique "Ecole des hautes études en santé publique" constituait un apport extrêmement porteur et qu'il fallait y contribuer. Par ailleurs, une école doctorale doit apporter des laboratoires de recherche, un certain nombre et de certaines tailles, et on a effectivement envie de contribuer positivement à cela.

Autrement dit, la proposition que vous nous faites et que tu nous fais Antoine, indique que les écoles doctorales qui existaient déjà le prendraient mal si... etc. Mais non, vraiment, car ce n'est pas le propos. Si je comprends bien votre proposition, il s'agit de ne pas se fâcher avec les deux ou trois écoles doctorales existant dans le domaine et d'être constructif pour l'ensemble au niveau national, c'est le propos de l'EHESP.

On se retrouve sur la question de la thèse. Bien sûr, des thèses pourraient se préparer dans deux laboratoires, comme tu l'évoquais tout à l'heure à propos des sciences du vivant. Il peut se trouver dans un laboratoire de biomathématiques des épidémiologistes et des mathématiciens mais on trouve aussi souvent des gens en biologie, d'une part, et en mathématique, de l'autre, et qui soient d'accord sur un objet de travail scientifique de trois ans. Et ce ne sera pas forcément intra-réseau. On pourrait avoir une thèse entre l'ED 393 et l'ED 420 mais ce serait peut-être plus complémentaire entre l'ED 420 et HEC. HEC et/ou éventuellement un autre laboratoire labellisé de qualité.

A ce propos, est-ce que les thèses ne pourront se préparer qu'intra cette école ? Si un laboratoire en économie de la santé était très intéressant, comme à Marseille, la thèse pourrait-elle s'appeler EHESP en étant préparée en partie à Marseille et en partie dans l'école d'Alain-Jacques Valleron ou HEC ? Ce croisement complémentaire serait-il encore plus compliqué ?

M. VALLERON : Elle n'aurait rien à faire chez moi.

M. HEMON : Sur un objet avec Pierre Chauvin...

M. COURAUD : Vous voulez dire, pourrait-on élargir le champ des laboratoires ?

M. HEMON : Je ne veux pas le faire, il s'agit de savoir avant de faire la proposition.

M. COURAUD : Normalement, avec ce schéma, dans le cadre des deux écoles doctorales dérogatoires, les équipes de recherche sont obligatoirement dans les établissements coaccrédités. Il existe tout de même une certaine souplesse dans le fonctionnement. Toutefois, il serait ennuyeux d'avoir un dispositif énorme avec quinze établissements, une machine vraiment très difficile à gérer. Il vaut mieux avoir un nombre raisonnable de partenaires, et si le dispositif marche bien, qu'il est attractif, qu'un laboratoire est dans un établissement non coaccrédité mais très intéressé, on voit mal ce dernier interdire l'envoi d'un doctorant. J'aurais tendance à dire qu'il vaut mieux commencer avec un nombre limité d'établissements, bien structurer cela et, si le concept marche bien au cours des années, des associations d'un autre type se feront.

M. HEMON : Je suis très convaincu de tout cela, y compris concernant une petite marge de souplesse. Mais si vous ne pouvez pas nous éclairer sur l'association et l'accréditation, qui le pourra ?

M. COURAUD : Je peux vous éclairer mais nous sommes ici en face du cas particulier d'une école dérogatoire. Accréditation et association n'ont donc pas la même signification puisque l'EHESP n'a pas de laboratoire. Il faut donc résoudre le problème pour ce cas particulier.

Dans le cadre général, accréditation et association, c'est égal. Normalement, il ne devrait y avoir coaccréditation que lorsqu'un établissement met suffisamment d'équipes, ce qui n'est pas le cas de l'EHESP. Mais dans ce cas particulier, il sera difficile que ce ne soit pas une coaccréditation car, comme il a été dit, les établissements n'accepteront peut-être pas facilement que les inscriptions ne se fassent pas chez eux.

M. VALLERON : Ils accepteront éventuellement s'ils n'ont pas d'école doctorale, mais c'est rare.

M. GEOFFARD : D'un point de vue très pratique, à quel endroit un étudiant qui est dans cette école doctorale et qui reste dans une autre école doctorale passe-t-il sa vie ? Antoine a parlé de la vraie vie pour les séminaires pour doctorants et par les doctorants mais où auront-ils lieu et à quelle fréquence ? Ce point n'est pas complètement clair. Est-ce une fois par mois ; les séminaires associant des doctorants venant des quatre coins de la France se retrouveront-ils à Rennes ou ailleurs ?

M. FLAHAULT : Faudra-t-il être clairs sur ces points dans le dossier que nous devons rendre ?

M. COURAUD : C'est une bonne question !

M. FLAHAULT : Je me permettrai de citer l'école doctorale d'Alain-Jacques Valleron qui organise des séminaires à Saint-Malo qui réunissent des doctorants, de grands artistes de la discipline. A mon avis, il faudra créer une vie de l'école doctorale de ce type, c'est-à-dire organiser des séminaires à Rennes qui a des résidences hôtelières qui sont souvent débordées mais pas toujours, notamment l'été. Nous aurons aussi une localisation à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce sera également un endroit attractif.

Hopital Plus, une formation continue de très haut niveau des cadres directeurs d'hôpital, se disperse à quatre ou cinq endroits sur quatre à cinq semaines. Ils font une semaine à Vichy, une à Saint-Malo, et même une à Laval au Québec. La LSE (London School of Economics) a de très bonnes relations avec nous. L'année prochaine, si le master est habilité, elle accueillera tous les étudiants de master pendant une semaine à Londres. Ce genre de chose nous plairait bien pour l'école doctorale également. Il y aura une pluridisciplinarité, et donc, si certains endroits, comme l'école d'économie de Toulouse, voudront nous accueillir pour des séminaires, je pense que c'est un peu ce que l'on appellera la vie de l'école.

Le campus a aussi une vie et les étudiants pourraient avoir à cœur, surtout si nous installons des laboratoires, d'y passer du temps. Je vous indiquerai certaines choses petit à petit. Aujourd'hui, nous avons des relations très étroites avec Bernard Jégou qui dirige une unité de recherche de l'INSERM à Rennes, en Environnement et santé, dans un conglomérat de trois unités ayant cent chercheurs. Ces gens nous demandent d'avoir des liens très étroits avec eux, y compris peut-être même de réfléchir avec Rennes I, à une association en Environnement et santé sur le campus. Je n'imagine pas, avec cent chercheurs et trois laboratoires, ne pas avoir d'interactions fortes ni de doctorants à demeure sur le campus. Certaines choses sont plus ou moins claires, il existe des projets en sciences humaines et sociales aussi dont nous reparlerons. En tout cas, la philosophie pourra être écrite.

M. GEOFFARD : Le conseil scientifique externe est également un élément clé du dispositif. La difficulté dans ce genre d'instance, c'est lorsqu'on s'adresse à des personnalités notamment étrangères, ce qui entraîne parfois une certaine lourdeur. Or, on a besoin d'une instance qui donne un avis relativement rapide, au cas par cas, sur des demandes d'étudiants voulant être membre des deux écoles doctorales par exemple, l'une à titre transitoire pendant la durée de sa thèse. Faudra-t-il à chaque fois une réunion de ce conseil scientifique ?

M. FLAHAULT : Il faut tenir compte de l'expérience des uns et des autres. Par exemple, je suis allé voir Michel Volovitch, le directeur de l'école "Aux frontières du vivant" de Normale Sup' à Paris V. Il m'a dit qu'ils avaient fait un conseil scientifique magnifique sur le papier, mais lorsqu'il l'a réuni, seuls les Français étaient présents, aucun étranger n'était venu. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas d'étrangers. Mais, par exemple, j'étais fier de voir que le conseil scientifique de l'EHESP qui s'est réuni avant-hier était au complet. Comme ici aujourd'hui. Avec des étrangers.

Il faut que nous ayons un conseil scientifique de très haut niveau, pas forcément clinquant, mais qui fonctionne et assume de vraies responsabilités. C'est lui qui va décider de la répartition des bourses, des allocations de recherche, des thèmes de recherche, etc. Il faut qu'il soit opérationnel et pas simplement une belle affiche.

M. COURAUD : Ce sont peut-être deux choses différentes. D'une part, il y a une réflexion scientifique de haut niveau, c'est-à-dire l'identification de champs sur lesquels l'école voudrait mettre des projets de recherche, essayer d'identifier les interfaces particulièrement importantes. C'est le conseil stratégique, en quelque sorte, de l'école et il faut des gens de haut

niveau mais se réunissant peu. D'autre part, il y a la gestion plus quotidienne de l'école pour laquelle il faut de bons scientifiques. Pour cela, il vaudrait mieux cibler des gens plus disponibles.

Effectivement, pour évaluer un projet scientifique pour l'établissement, je ne sais pas si l'on pourra déplacer de grandes pointures. Elles ne traverseront pas l'Atlantique pour cela. En revanche, si on leur dit qu'il s'agit de réfléchir dans le champ de la santé publique sur quelques thématiques qui nous paraissent particulièrement percutantes et sur lesquelles il faudra faire un effort pour essayer d'y amener les étudiants, c'est peut-être plus jouable.

M. GEOFFARD : A cette occasion, on peut organiser un séminaire pour les doctorants.

M. FLAHAULT : A Saint-Malo !

M. JOURDAIN : Une remarque sur le pôle rennais, nous ne sommes pas à la dimension des grosses écoles doctorales avec 100 HDR, mais il y a dans des domaines spécifiques, comme le vieillissement et son traitement ou l'analyse des politiques publiques, etc., des travaux réalisés dans un laboratoire qui, lui-même, n'est pas labellisé CNRS mais y est associé très étroitement. D'ailleurs, nous sommes le pôle politique social de ce laboratoire CNRS qui a été évalué cette année et classé A. C'est un point sur lequel nous pourrions nous appuyer.

Je pense que la construction de règles de fonctionnement d'une école doctorale comme celle-ci, serait extrêmement intéressante parce que l'on agit de manière empirique. Par exemple, une dizaine de thèses sont actuellement suivies dans ces laboratoires, et ce, par des liens entre les enseignants et les écoles doctorales qui permettent ces codirections de thèses.

De plus, nous avons un atout extrêmement important si nous voulons inviter des personnalités de haut niveau, notamment pour des périodes courtes. Nos étudiants en formation initiale ou continue constituent effectivement un public de fait. Nous pouvons mettre en avant un certain nombre d'atouts pour la cohabitation ou contractualisation. Cela nous permettrait de progresser et c'est également un apport aux autres équipes avec lesquelles nous nous associerions.

M. FLAHAULT : Je suis assez d'accord. La présentation d'"Aux frontières du vivant" est de zéro laboratoire. Notre représentation va être obligatoirement sans laboratoire, au sens labellisé du terme. Le mouvement de notre école doctorale sera donc d'avoir des laboratoires et, à l'intérieur du pôle rennais, de favoriser la labellisation des deux pôles, au minimum puisqu'un troisième pourrait voir le jour autour du management. Nous aurons donc Environnement et santé, notamment si nous avons la possibilité de faire une labellisation avec l'INSERM ; puis les Sciences humaines et sociales –et nous avons déjà des forces pour le faire-, avec le CNRS et le CRAPE de l'IEP de Rennes I.

Autrement dit, à terme, des laboratoires voudront peut-être -sans qu'ils y soient obligés, ils voudront peut-être rester dans leur école doctorale- être des laboratoires mixtes sur le campus, mais affiliés à l'école doctorale de l'EHESP. C'est le modèle vers lequel nous devons tendre, notre statut dérogatoire ne nous oblige pas à avoir zéro laboratoire *ad vitam aeternam*.

M. COURAUD : Non, mais les laboratoires qui ne seraient pas attachés ne doivent plus faire partie d'une autre école. Nous ne dérogerons pas à cette règle.

M. FLAHAULT : Cette une possibilité logique, et il ne sera peut-être pas vécu comme un drame que vos équipes sur place décident d'appartenir désormais à l'école doctorale de l'EHESP. Surtout en coaccréditation de Rennes I.

M. POMMERET : Le terme d'école doctorale "Santépub" me gêne beaucoup, cela fait penser à la publicité. Ne peut-on trouver un nom plus représentatif, comme Public Santé qui serait une transcription de l'anglais mal traduit mais qui, en même temps, traduit bien que l'on

s'adresse à tous les publics. "Santépub" fait vraiment publicitaire, on ne peut pas s'empêcher d'y penser.

M. FLAHAULT : Pour une fois qu'il n'y a pas de recommandations ministérielles ni de contraintes sur ce point, c'est un sujet complètement ouvert ! Le mot SantéPub est visiblement considéré comme une mauvaise blague, il faudra en trouver un meilleur. Je fais appel à votre esprit créatif.

M. ROLLET : Nous pouvons peut-être passer à la présentation du C3R.

M. FLAHAULT : Le sujet pourrait être reporté car le conseil scientifique s'est penché dessus et a décidé d'organiser un séminaire à Saint-Malo les 7 et 8 avril. Il essaiera de voir les centres interdisciplinaires ensemble, trouvant qu'il est difficile d'examiner un centre pour lui-même. Le conseil scientifique ne remet pas en question la valeur intrinsèque du projet mais a pensé que des attributions budgétaires et des décisions seraient prises et qu'il valait mieux voir les centres ensemble. Les porteurs de projets sont Michel Setbon pour le C3R, Didier Tabuteau pour le centre des Politiques publiques, Philippe Ravaut pour le centre Santé fondée sur les preuves, Jean-François Guégan pour le centre Mondialisation et santé, Claude Martin pour un centre sur les soins de longue durée et le vieillissement sont écoutés ensemble par le conseil scientifique. Je vous propose que vous regardiez les choses de la même façon en même temps, peut-être pas en séminaire, mais de façon plus regroupée.

M. POMMERET : Je rebondis, ce serait peut-être une bonne façon de travailler que de voir avec la présidente du conseil scientifique la possibilité de partager -je ne sais pas sous quelle forme- des points entre le conseil scientifique et le conseil des formations sur l'avenir de l'école.

M. ROLLET : Nous allons examiner la question malgré les problèmes de calendrier. Et je reprendrai et élargirai la question de M. Pommeret : ne faudrait-il pas se réunir tous ensemble une fois par an, comme nous l'avons fait le 12 novembre ?

M. FLAHAULT : Je pourrais transmettre ce vœu au professeur Mattei.

M. ROLLET : Nous pourrions faire coïncider les calendriers pour nos réunions statutaires, et réserver un moment ensemble. Il est important d'avoir conscience d'appartenir à la même institution.

➔ Mission 4 (p 24 à 26)

M. FLAHAULT : La commande que j'aimerais passer, si je puis m'exprimer ainsi, en tant que directeur, au conseil des formations, c'est que vous me disiez votre sentiment sur la façon dont les affaires internationales doivent être traitées dans une école de santé publique comme l'EHESP.

Un groupe se penche sur ce domaine, et j'ai pu discuter avec la Direction des affaires internationales de l'ancienne ENSP pour l'identification de certaines missions existantes et d'autres à venir. Certains pourront me compléter si nécessaire.

Une première mission concerne les relations internationales, elle est presque diplomatique, auprès du directeur. Ce sont des relations avec les grandes écoles de santé publique existantes, l'ASPHER (Association des écoles de santé publique européennes), les écoles nord-américaines, canadiennes, les pays du Sud. Il s'agit vraiment de bâtir, de nouer des contacts avec des pays pour des missions éventuellement plus opérationnelles d'installation, de propositions, de formation, etc.

La deuxième mission est plus interne à l'école, utile à tout le monde, et qui se décompose en deux sous-missions. L'une consiste à organiser les stages, la mobilité des chercheurs pour l'école, pour les stagiaires, les élèves, les enseignants. J'ai l'intention de proposer d'instaurer

un congé sabbatique pour les enseignants, financé par l'école, nous essaierons de trouver des moyens qui permettent aux enseignants de partir à l'étranger pendant un an. L'autre sous-mission en lien avec la précédente consiste à aider les chercheurs à répondre à des appels d'offres, européens par exemple. Sachant que cela peut se faire par sous-traitance : des cabinets *success fee*, partenaires de vos projets, se font payer par l'Union européenne si le projet réussit. Mais il faut que ce soit un peu organisé au sein de l'école. Ce peut être aussi un des rôles de la direction des recherches.

La troisième mission de l'école consiste à « vendre » à l'étranger de l'ingénierie de formation. C'est-à-dire, clef en main, des « ENSP » (nous l'avons réalisé au Chili par ex.).

La quatrième est une mission d'enseignement supérieur et de recherche pour un centre de santé internationale et humanitaire. C'est inscrit dans la loi qui veut que, sur l'ensemble des missions de l'école, donc celle de recherche, nous développons des relations internationales. Faut-il créer un centre de santé internationale ou s'appuyer tout simplement sur l'ensemble des départements ?

Je voudrais revenir sur la mission que j'appelle la mission d'ingénierie de formation et j'aimerais que vous me donniez votre avis sur une intuition qui m'est personnelle.

Dans le fond, on trouve peu de monde pour défendre le caractère monopolistique des formations professionnelles ou statutaires dans le landernau intellectuel en France. La mode est de défendre les formations diplômantes et la délivrance de diplômes universitaires. Nous nous inscrivons volontiers dans ce cadre puisque nous développerons des formations M et D. Cela dit, la captation des cerveaux est une chose qui me préoccupe.

A l'appui de cette thèse, que j'ai aussi développée au dernier conseil scientifique, il est paru aujourd'hui dans "Le Figaro" un sondage d'opinion sur les étudiants inscrits en MBA aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. 80 % d'entre eux veulent exercer leur profession en Europe, 76 % aux Etats-Unis et le seul pays émergent qui s'en tire un peu mieux (avec 29 %) est la Chine. Les étudiants déclarent ne pas vouloir aller en Afrique, ni dans les autres pays en développement.

Je fais le pari que si nous développons des MBA et des MPH, et c'est ce que nous allons faire en accueillant aussi des étrangers du Sud, 80 % d'entre eux resteront dans notre pays. Heureusement pour nous car la structure démographique de notre pays fera que nous aurons envie de les garder. Mais aurons-nous ainsi rempli notre mission ?

Mon intuition, est que le modèle français des formations non diplômantes et des formations accessibles sur concours, que je propose de conserver avec cette « vente » d'ingénierie de formation, garantirait le maintien sur place d'une plus grande proportion des personnes formées. Parce qu'ils sont fonctionnaires dès leur entrée dans l'école, on leur offre au Sénégal, à Conakry ou à Abidjan des emplois dont le nombre est celui que veulent bien payer ces pays, et ils n'auront pas nécessairement l'envie de partir immédiatement au Nord parce qu'ils auront été formés dans un modèle que j'appellerai un modèle à la française.

Je pense même que nous pouvons, peut-être de façon expérimentale, faire de « l'evidence based policy » à ce sujet, tester dans des pays avec qui nous serions partenaires, ce type de modèle, versus des modèles plus américains, où l'on vendrait des MBA et des doctorats. Voilà ce que je soumetts à votre critique.

M. GEOFFARD : Le *brain drain* peut être un vrai souci mais également profitable aux pays d'origine. Cela peut pousser des étudiants sur place à faire des études suffisantes, s'ils en ont les moyens, les moyens dépendant eux-mêmes des infrastructures, s'ils ont la perspective d'intégrer les formations qualifiantes dans d'autres pays. Cela peut avoir un effet moteur. Permettre à de bons étudiants d'un pays du sud de suivre des études poussées en France peut

les inciter à faire toutes les études préalables dans leur pays d'origine. Mais on voit aussi que cela dépend beaucoup des conditions d'infrastructures dans le pays d'origine.

Il ne peut pas y avoir d'accord imposant ou créant les conditions pour que la personne retourne ensuite dans son pays d'origine. En revanche, on pourrait peut-être avoir une aide non pas sur les prépas mais une sorte de formation préalable à l'entrée à l'EHESP qui donnerait un bénéfice important aux étudiants qui s'y seraient engagés. Sans forcément qu'ils intègrent tous l'EHESP mais qui peut former des cadres pouvant être très utiles dans le pays d'origine.

M. CHODORGE : J'étais à Abidjan au moment des événements lorsqu'il y avait un centre de formation qui était lié à l'ENA d'Abidjan. Il formait sur le modèle de l'ENSP et des coopérants français s'en occupaient.

Une remarque générale sur la coopération internationale française, comme c'est dit tout au long du rapport, la santé publique française et mal reconnue face aux écoles anglo-saxonnes. La coopération médicale française est partout, diffuse et mal organisée dans nos hôpitaux et facultés.

Il existe un contre-exemple très réussi avec ESTHER -je crois que beaucoup d'entre vous y participent- dont Bernard Kouchner est à l'origine. La structure a pris son envol et les pays du Sud se la sont appropriée. Je cite cet exemple car il répond un peu à votre préoccupation sur le fait que les gens sont formés et s'en vont. Si on fait un vrai partenariat, on arrive à aider à la formation des gens dans les pays du Sud et on ne les exporte pas forcément. En changeant ce qui doit l'être et en prenant un certain nombre de précautions, sur ce modèle qui est assez proche de celui de M. Flahault, nous pourrions diffuser les méthodes de la nouvelle Ecole des hautes études en santé publique.

Cela paraît intéressant, sinon on refait un peu ce qui a déjà été fait et on fait du pointillisme. Beaucoup d'efforts sont faits, et l'influence française se dilue rapidement puisque c'est un pré carré qui disparaît de ces pays.

Mme de SINGLY : L'idée de M. Flahault est intéressante. Il faut peut-être analyser et distinguer plusieurs choses car dans les ingrédients de Rennes, on a à la fois les statuts des élèves fonctionnaires qui donnent une certaine attache et des racines et le fait d'avoir une seule école, avec son monopole, sa capacité de tisser du lien durable. Est-ce les deux ensemble, l'un ou l'autre ? Il y a peut-être à travailler cela : cela passe-t-il par la notion de fonctionnaires ? J'ai en tête certains pays et le fait que l'entrée en tant que fonctionnaire n'est pas nécessairement à l'identique de ce que l'on fait en France, c'est-à-dire que certains jeux d'acteurs sont différents de notre système.

Je suis d'accord avec Gilbert sur le fait que le modèle ESTHER est intéressant, et cela me permet de revenir sur l'international. Il faut vraiment que l'école continue à animer le réseau des professionnels. Au-delà des formations initiales, voire des formations continues, il est nécessaire d'associer les professionnels aux bonnes idées que l'école glane dans ses différentes missions à l'étranger et dont on ne bénéficie peut-être pas assez. Il y a peut-être à travailler cette relation. Cet élément est vraiment à creuser : quel type de rayonnement une école comme celle-ci est-elle capable d'avoir sur son pays ? En tout cas, il est intéressant de regarder ce qu'apporte ce modèle.

M. WAISBORD : J'ai une question liée aux expériences de vente d'ingénierie de formation, comme cela s'est fait au Chili. Dans les filières professionnelles, médecins, pharmaciens ou autres, accueille-t-on des auditeurs libres venant suivre une partie de leur formation en France sur certains modules de manière à conforter certains aspects de droit ou d'organisation du système de santé ?

Mme LANRIVAIN : Ce n'est pas forcément très suivi, c'est-à-dire qu'il existait beaucoup de politiques de programmes à l'ENSP. Par exemple, pendant plusieurs années, un programme s'est tenu à l'attention des pharmaciens inspecteurs marocains. Il comprenait une formation de pharmacien inspecteur suivie, comme ce qu'évoquait M. Flahault, d'une vente de prestations de formation et de formations de formateurs pour qu'ils puissent continuer. Les liens étaient travaillés de façon que l'on puisse continuer à envoyer des professionnels pour faire des formations. Et les professionnels qui étaient venus en formation initiale continuaient à venir en formation continue.

On a un peu le même type de programme avec la Tunisie, également en lien avec les agences de sécurité sanitaire, notamment avec l'AFSSAPS. Et ce, dans la durée, c'est-à-dire qu'une première étape de montée en charge se fait sur la formation initiale, ensuite c'est la formation continue. Ce sont des auditeurs libres qui s'inscrivent dans la suite de partenariats.

M. LOUAZEL : Pour compléter, ce qui importait jusqu'à présent à la Direction des affaires internationales et l'ENSP, c'était non seulement de faire de la vente "clef en main" mais surtout de travailler avec les personnes afin qu'elles restent sur place à la suite de cette formation. Il faut vraiment construire avec les acteurs et travailler sur la formation de formateurs pour que le système perdure. On ne va pas enseigner tel ou tel module de formation comme on peut le faire en France pour repartir après, il s'agit véritablement d'un accompagnement. Un programme avec le ministère sur l'inspection sociale en Roumanie s'est terminé au mois de novembre par une formation de formateurs et un plan de formation pour les inspecteurs. Nous espérons qu'ils vont s'en saisir.

M. FLAHAULT : Je me suis mal exprimé, c'était ce que je voulais dire par vente "clef en main" : vous vendez des usines mais pas des Airbus.

M. ROLLET : Avant d'examiner ce que M. Flahault appelle le centre de santé international avez-vous des commentaires ?

Mme PLAISANT : C'est le centre qui est international ou la santé ?

M. ROLLET : Les deux. Je ne connais plus avec précision la réalité actuelle de l'école mais, à ses débuts, l'école faisait des formations à l'intention des professionnels de la santé de pays étrangers. J'ai l'impression que cela a plus ou moins disparu. C'est peut-être revenu sous d'autres formes probablement, mais plus à l'école. C'est dommage car en termes d'influence, c'était des occasions tout à fait privilégiées.

M. VALLERON : J'imagine qu'on peut avoir des clients, pas seulement dans les pays francophones mais également aux Etats-Unis qui sont extrêmement curieux du modèle de protection sanitaire français. La sécurité sociale française, la CMU, l'ensemble de notre système suscite beaucoup de curiosité chez les spécialistes de santé publique américains. C'est très bien d'avoir des actions pilotes, assez faciles à organiser, vers ce type de public. Ils rentreront chez eux ensuite, je pense...

M. POMMERET : S'agit-il de la même formulation que ce qui est inscrit en page 12, à propos d'un centre sur la mondialisation et la santé ?

M. FLAHAULT : La question est bonne car avec ce terme (non arrêté), on pourrait croire que c'est la même chose. En réalité, le centre Mondialisation et santé découle d'une idée portée par Jean-François Guégan, un écologiste au sens scientifique du terme, qui s'intéresse à la biodiversité, aux changements climatique, démographique et l'impact sur la santé. Ce n'est donc pas exactement l'idée proposée par Alain-Jacques Valleron qui s'intéressait aux politiques de santé, avec des relations internationales sur de grands appels d'offres. Le seul point commun, c'est que ces centres de recherche, qui peuvent éventuellement faire de l'enseignement par des formations, font de la recherche sur l'international.

Sur les sites Internet des grandes écoles internationales, on voit qu'elles ont des centres de santé internationale. Des équipes de recherche peuvent être basées dans des pays du Sud et faire des essais cliniques randomisés que personne ne fait dans l'industrie pharmaceutique. Par exemple, des équipes de Médecins sans Frontières testent des vaccins très dilués contre la méningite, ce qui n'intéresse personne d'autre que les pays pauvres. Si les vaccins sont équivalents, on prend celui qui est très dilué car beaucoup moins cher. Ce genre de problématiques de santé publique des pays du Sud peut être abordé de façon scientifique, ce peut être une pierre de rayonnement de l'école.

M. WAISBORD : Il y a deux dimensions. La première, qui n'était pas loin de ce qu'on vient de dire sur la vente d'ingénierie, concerne la coopération. Les problématiques sont énumérées page 24, il s'agit d'aider les pays sous-développés à accéder à un meilleur niveau de santé publique. C'est la notion de coopération. Le faire ou non s'inscrit dans une politique globale à discuter.

En revanche, il existe une dimension de laquelle l'EHESP ne peut pas être absente : la mondialisation de la santé, c'est-à-dire la recherche en santé publique dans les influences mutuelles, je pense au chikungunya ou la grippe aviaire. C'est voir dans quelle mesure toutes les parties du globe interagissent, ce sont les migrations des problèmes de santé. Je ne sais pas si l'ENSP occupait en partie ce créneau de recherche, mais c'est une dimension majeure sur laquelle l'EHESP, qui se voit confier par la loi une dimension recherche, doit s'investir.

M. ROLLET : Il se lance beaucoup d'idées mais nous n'avons pas le temps de les creuser toutes, ce qui est un peu frustrant. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je vous propose de passer au troisième point de l'ordre du jour.

3. PROPOSITION D'INSTALLATION D'UNE EQUIPE DE L'INSERM ET DE LA CNAMTS A L'EHESP DANS LE DOMAINE DE L'EPIDEMIOLOGIE (PROJET "PLASTICO")

M. FLAHAULT : C'est une information assez brève de ma part à la suite d'une demande du Conseil d'administration de nous rapprocher de la CNAMTS (Caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés) pour les données extraordinaires qu'elle recèle. Je me suis rapproché de la seule unité INSERM mixte avec la CNAMTS dont l'équipe qui s'occupe de ce rapprochement est dirigée par Marcel Goldberg, un épidémiologiste que beaucoup connaissent. Il a fait cette très intelligente alliance avec la CNAMTS, intelligente également de par les ressources engagées. Par exemple, son équipe comporte 15 personnes rémunérées par la CNAMTS.

Par ailleurs, il a comme projet de faire une plate-forme mettant des données de l'assurance maladie sur une cohorte d'assurés à la disposition de chercheurs de différentes disciplines : économistes, épidémiologistes, des personnes s'intéressant à l'assurance maladie.. Il souhaite un endroit où convergent les données et construire une cohorte autour de celles-ci. Aujourd'hui, elles sont écrasées au bout de quelques mois car elles sont d'un volume gigantesque. Il a envie d'en retirer un échantillon représentatif de la population française et de le suivre pendant des années de façon la plus pérenne possible.

Il pensait qu'il n'était pas totalement approprié de confier uniquement à l'INSERM cet observatoire. Bien sûr, il veut que ce projet reste en partenariat avec une équipe INSERM mais il voulait qu'elle soit hébergée à l'intérieur de l'EHESP. Cette demande vient à un moment opportun pour nous. Et il ne demande pas d'argent. Ils sont installés dans plusieurs sites de la région parisienne et aimeraient éventuellement être accueillis si nous avons des locaux centralisés à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Voilà l'information que je voulais vous donner et qui donne un premier projet sur les pôles parisiens de l'EHESP.

M. GEOFFARD : Concernant les cohortes et grandes enquêtes, d'autres projets dans le domaine des sciences sociales sont déjà en cours. Comment cela s'articule-t-il avec le centre Maurice Halbwachs, le centre Quételet, les grandes enquêtes en sciences sociales ? Ce n'est pas nécessairement en santé mais les missions interministérielles sur les centres de données sécurisés rentrent-elles directement dans ce cadre ?

M. HEMON : Je ne connais pas bien le centre Quételet mais j'ai l'impression que ce n'est pas l'équivalent. C'est-à-dire que ce n'est pas une structure pour les recueils d'informations d'envergure et dont on souhaite pouvoir conserver *a posteriori* la possibilité de les exploiter en se rappelant ce qu'ils représentent, quelles sont leurs limites, leurs objets, etc. Il doit y avoir de la recherche technologique sur la possibilité d'exploiter ces informations, si elles sont de bonne qualité... Toutes les catégories de qualification, quantification, tarification, permettent d'avoir des informations médicales pertinentes et après, que ce soit une plate-forme de recherche ouverte à des collaborations très larges.

C'est plutôt la mise en place à la fois de recherches technologiques, de validation sur la possibilité de recueillir un échantillon très nombreux, le suivre et avoir des informations jugées de qualité suffisante. Disons que l'on prend des cas déjà compliqués et plus simples sur la consommation médicamenteuse et l'état de santé. Est-ce que les 15 personnes dont parlait M. Flahault qui sont, je pense, de niveau ingénieur de la CNAM travaillent sur cet aspect ?

M. GEOFFARD : Cela demande à être articulé.

M. HEMON : Bien sûr.

Mme de SINGLY : Je voudrais que l'on précise la question. S'agit-il de savoir s'il est intéressant que l'EHESP ait un partenariat avec l'unité Goldberg sur ce projet ou de libérer de la place à Paris ? Pour la première question, cela paraît intéressant sur le plan scientifique, la deuxième concerne la place qu'aura l'EHESP et ce qui sera mis dans l'implantation parisienne. Il serait peut-être ennuyeux d'hypothéquer des mètres carrés pour l'unité Goldberg à l'Hôtel-Dieu si, par ailleurs, l'EHESP compte développer certaines activités sur le site. Nous avons besoin de savoir quels sont les projets EHESP en région parisienne. Si nous avons l'impression qu'il y a de la place, c'est peut-être très bien. En revanche, si l'Hôtel-Dieu ne dispose que de quelques mètres carrés rares dont vous avez absolument besoin pour certaines activités, il ne faut peut-être pas tout de suite accueillir de nouvelles équipes.

(Départ de M. Trime à 16 h 37.)

M. FLAHAULT : Je pense qu'il faudra une discussion sur ce que nous voulons mettre à Paris, quel est l'intérêt, comment nous allons gérer la bipolarisation... L'école de Rennes a connu cela, avec plus ou moins de bonheur, cela ne s'était pas très bien passé avec le groupe Image à Saint-Maurice. Il faudra capitaliser le passé. Actuellement, l'école de Rennes a des locaux qu'elle loue à prix un peu élevé à Levallois-Perret, ce n'est pas très satisfaisant non plus. L'idée d'un pôle à Paris est intéressant mais faut-il savoir ce que l'on y met, ce que l'on y développe et comment.

Il est vrai que la délocalisation des personnels est un problème aigu partout, pour les personnels de Rennes qui ne souhaitent pas venir à Paris mais réciproquement pour des équipes présentes en région parisienne, comme celle de Marcel Goldberg qui ne souhaiteront pas nécessairement s'installer à Rennes. L'Hôtel-Dieu, notamment le directeur de général de l'AP-HP prend les choses dans le bon sens. Ils disposent à l'Hôtel-Dieu d'environ 75 000 m². Mais, comme il existe de vraies questions sur le projet médical de l'Hôtel-Dieu en cours d'élaboration, il estime que nous pourrions apporter des solutions et serait éventuellement prêt

à libérer quelques milliers de mètres carrés mais souhaiterait savoir ce que nous y mettrions, que sont nos projets.

La question se pose donc vraiment. Marcel Goldberg dit d'emblée que si nous avons un projet de ce genre, leur équipe serait mixte avec l'EHESP. Ce serait un partenariat. Mais qu'avons-nous envie d'y mettre en plus ? Nous avons évoqué le master interdisciplinaire mais aussi certaines formations continues, comme celles qui se déroulent aujourd'hui à Levallois-Perret.

Jusqu'où pousser les choses ? L'école doctorale devrait-elle se répartir à deux endroits différents ? Des séminaires de l'école doctorale y seront-ils organisés en partie ? Ce sont des choses dont nous devons discuter rapidement.

M. POMMERET : Tout à l'heure, on a parlé d'éclatement de campus et il existe des avantages et des contraintes. Il faudra peser et se positionner. Nous sommes ici au conseil des formations mais il faut tout de même penser que l'Hôtel-Dieu est un bâtiment classé. On ne peut pas y faire ce que l'on veut. Quels seront les coûts de transformation et d'infrastructure technique -et c'est un technicien informatique qui parle- pour assurer quelque chose de cohérent pour ce projet ? A mon sens, l'infrastructure technique de l'Hôtel-Dieu n'est pas prête à nous accueillir. Donc, que sommes-nous prêts à mettre en œuvre, quelle liberté aurons-nous, puisque nous ne serons qu'hébergés, pour développer des choses qui nous appartiendraient ?

M. JOURDAIN : J'ai un point de vue qui rejoint celui de M. Geoffrard, c'est-à-dire que j'ai utilisé les données du réseau Quételet, c'est une information disponible pour tout chercheur, tout citoyen, à condition de s'engager à l'utilisation de ces données pour de la recherche, et d'envoyer une copie des publications.

A ce titre, on peut utiliser toutes les enquêtes mais pas toutes les cohortes. Je crois que cela apporte vraiment quelque chose, et de ce point de vue, c'est un sujet intéressant.

Vu du côté de l'ancienne ENSP, je pense qu'il faudrait travailler davantage avec Marcel Goldberg. Mais il faudrait voir les thèmes, les sujets concrets et en quoi ce rapprochement va permettre d'avancer. S'il s'agit simplement d'une implantation, effectivement, les locaux seront occupés sans autre valeur ajoutée. Ce fut l'expérience de Saint-Maurice avec l'hébergement de l'ASPHER, il y avait un rapprochement physique mais très peu de contacts. Ce que fait Marcel Goldberg est intéressant mais il faut vraiment creuser le sujet, j'aurais déjà quelques propositions à faire.

M. ROLLET : Je vous propose d'arrêter le débat, j'en connais les enjeux et je sais que nous ne pourrions pas aller très loin aujourd'hui. Il reste deux points d'information car il est très important que vous soyez informés des évolutions en cours. Nous garderons ensuite quelques minutes pour parler de la mise en place des commissions, pour traiter de l'avenir des comités pédagogiques, de leur place dans l'école, et notamment par rapport au conseil des formations. Le sujet est très important et vous avez bien fait de vous exprimer. J'ai suffisamment d'expérience pour comprendre les enjeux et savoir que nous ne le trancherons pas aujourd'hui. Je me permets donc de passer aux points 4 et 5.

4. INFORMATION DU DIRECTEUR SUR LES PREMIERS RECRUTEMENTS D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN 2008 ET PROPOSITIONS SUR LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES ANNEES A VENIR

5. PROPOSITIONS POUR LES MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. FLAHAULT : Je vous parle sous le contrôle de M. Couraud à propos de ces recrutements. Vous savez qu'il a été décidé que nous aurions 12 enseignants-chercheurs dans

les quatre prochaines années. L'Enseignement supérieur a tenu à tenir ses engagements dès l'année 2008, c'est-à-dire qu'en septembre de cette année, nous aurons trois enseignants-chercheurs.

Nous avons fait une proposition qui a été débattue et validée par le Conseil d'administration sur les trois postes d'enseignants-chercheurs tant sur leur niveau de qualification que sur leur appartenance disciplinaire. Les trois postes qui ont été décidés en 2008 sont deux postes de professeur et un poste de maître de conférences des universités.

Le premier poste concerne les sciences économiques (section 05 du CNU), le deuxième est en droit privé et éthique (section 01 du CNU). Enfin, le poste de maître de conférences est en sociologie-démographie (section 19 du CNU).

L'idée était de structurer en tout premier lieu, le département des sciences humaines et sociales avec le droit et la sociologie et l'institut du management en créant une chaire en économie. Tout cela est arrêté car la promulgation se fait dans quelques jours je crois.

M. COURAUD : C'est au Ministère de publier. Cela va aller relativement vite.

M. FLAHAULT : Dans quelques jours, le Journal officiel va sortir une liste. En section 19 les gens intéressés sont ceux qui auront été qualifiés, il y a moins de trois ou quatre ans dans cette discipline au Conseil national des universités. Ces gens, que nous ne connaissons pas aujourd'hui, vont postuler librement à notre école mais encore faut-il qu'ils la connaissent. Pour les sections 01 et 05, en raison de l'agrégation, ce seront des postes mis à la mutation. C'est pourquoi M. Couraud dit qu'il faut très rapidement publier les postes sur le site Internet de l'école et faire le plus de publicité possible dans les sections compétentes du CNU, dès la publication au JO. Si les gens regardent le Journal officiel et voient un poste à la Sorbonne, à l'école d'économie de Paris ou Toulouse, ils savent ce dont il s'agit mais ils risquent de ne pas connaître l'EHESP. Il faut donc les attirer en faisant une certaine publicité.

La deuxième chose que nous avait rappelée l'Enseignement supérieur, c'est qu'il ne suffit pas de voir un poste affiché lorsqu'on est candidat potentiel, il faut voir qu'elle va être la procédure de recrutement. Dans les Grands Etablissements, qui sont en fait de petits établissements comme le nôtre en taille, les procédures sont très autonomes et décidées par le Conseil d'administration.

M. COURAUD : Cela dépend, les enseignants-chercheurs qui ont été attribués à l'EHESP font partie d'un corps de l'Etat et ils ont donc un mode de recrutement imposé. Ce qui n'est pas le cas des autres enseignants, j'avoue que je ne sais pas quel est le mode de recrutement des enseignants de l'ENSP.

M. BOUDET : Cela dépend des statuts.

M. COURAUD : Donc, c'est la même chose pour les enseignants-chercheurs qui ont un statut et un mode de recrutement. Le problème, c'est que le mode de recrutement pour les enseignants-chercheurs est en train de changer avec la mise en place de la loi LRU. Le décret qui va organiser les recrutements est à la signature et devrait sortir bientôt. L'EHESP devrait suivre et utiliser ce nouveau mode de recrutement qui utilise des comités de sélection *ad hoc* pour chaque poste.

Jusqu'à présent, les recrutements dans l'Enseignement supérieur, sauf en médecine, étaient faits par des commissions de spécialistes pérennes pendant quelques années, dans un champ disciplinaire donné. Cette fois, pour chaque poste, sera créé un comité *ad hoc* de sélection. Le texte donne des précisions sur la façon dont sont constitués ces comités de sélection, par qui, etc... Ce texte s'imposera donc à l'EHESP puisque les enseignants-chercheurs font partie du corps des enseignants chercheurs.

(Départ de M. Chodorge à 16 h 52.)

M. FLAHAULT : Dès que nous aurons le texte, nous vous le diffuserons, peut-être même en dehors du conseil. Nous avons vu les textes préliminaires et nous allons constituer des comités de sélection pour nous conformer à ce que demandera l'Enseignement supérieur. Le principe de ces comités de sélection qui devra être validé par le Conseil d'administration serait d'être composé de 8 membres (entre 6 et 12) : au moins 4 personnalités extérieures à l'école et chacun (internes et externes à l'école) devant avoir des titres universitaires équivalents à ceux imposés. Elles seront soit au rang de professeur, soit au rang de maître de conférences, cette année. Et la moitié des membres de chaque comité doit être de la spécialité concernée par le poste.

Trois comités de sélection se mettront donc en place. Et sur ce point, nous pouvons vraiment faire appel au conseil des formations pour nous aider à construire ces comités. Ils sont urgents à mettre en place, même si la procédure n'est pas accélérée pour l'EHESP et est la même pour tout le monde, mais les prises de fonction de ces postes seront début septembre, il faudrait donc faire les auditions entre mars et mai.

M. COURAUD : Oui, mais on n'a pas le droit de le faire tant que le décret n'est pas paru. Il doit paraître au mois de février ou mars. Si cela pouvait être fait le plus tôt possible après la parution du décret, cela permettrait de le faire un peu avant les universités. C'est un peu plus compliqué avec elles car elles doivent d'abord mettre en place leur nouveau Conseil d'administration. L'EHESP, du fait de cette période de transition, est peut-être mieux placée. Profitons de cet avantage.

M. FLAHAULT : Le professeur Mattei a demandé, pour le 25 février, que nous validions les noms des huit personnes des trois comités. Je ne sais pas comment vous voulez agir, cela peut peut-être être repoussé au CA d'avril mais je pense qu'il serait bien de réfléchir à des noms pour cette date. Malheureusement les membres internes ne seront pas très nombreux, nous n'avons pas énormément de membres qualifiés au titre de professeur car ce n'est pas le mode de recrutement de l'école. Nous n'aurons pas beaucoup de choix. En revanche, pour les membres externes, les choix sont plus importants. Avez-vous des recommandations sur la constitution de ces comités ?

M. COURAUD : Il faut être dans le cadre du décret, tant qu'il n'est pas paru...

M. FLAHAULT : Nous pouvons tout de même y réfléchir ?

M. COURAUD : Il faut préparer les choses en amont, à partir des textes que l'on connaît mais ce ne sera pas officiel. Un autre point sera, je pense, aplani mais je n'ai pas pu avoir la réponse des services juridiques : l'EHESP ne figure pas dans le texte du décret puisqu'elle n'était pas née. Donc, il faut savoir si le texte s'applique à l'EHESP puisqu'elle n'est pas indiquée de façon précise. Les juristes m'ont dit qu'ils mettaient la question en expertise et que nous aurions une réponse rapidement. Je pense que nous l'aurons à la fin du mois.

M. FLAHAULT : Je souhaiterais, très sincèrement, et c'est ce que j'ai demandé au président du Conseil d'administration qu'il y ait vraiment un suivi. En 2008, même si le texte officiel ne s'applique pas *stricto sensu* à l'EHESP, il serait bien que nous affichions que notre procédure de sélection est celle des universités pour les recrutements universitaires. Les universitaires sont un corps et nous avons intérêt à nous conformer au mieux aux règles universitaires.

M. ROLLET : Elles ne sont peut-être pas transposables.

M. COURAUD : Si elles ne sont pas transposables, je ne vois pas comment nous allons faire. Si elles ne l'étaient pas automatiquement, je pense que le ministère peut prendre un arrêté qui étend le dispositif à l'EHESP. Ce qui devrait pouvoir être rapide. Mais ce serait plus simple si les experts disent que c'est faisable.

M. ROLLET : Concrètement, qu'est-ce que le conseil des formations peut faire dans cette conjoncture ?

M. FLAHAULT : Il peut nous aider à proposer des noms.

M. COURAUD : Les comités de sélection sont nommés par le Conseil d'administration de l'école, restreint au corps des enseignants-chercheurs. Une manière de s'en sortir -bien que je ne sois pas juriste- serait que le Conseil d'administration fasse des propositions et qu'en formation restreinte, il confirme son choix. C'est la solution que M. Mattei a suggérée, s'il y a un bon consensus au sein du Conseil, cela ne devrait pas poser de problème. Je pense que le Conseil d'administration a trois ou quatre enseignants-chercheurs. Ils ne seraient pas représentatifs mais si nous ne faisons pas comme cela a été proposé, nous serions en dysfonctionnement réel.

Donc, le Conseil d'administration nomme ces comités de sélection mais, bien sûr, il peut prendre avis du conseil scientifique et du conseil des formations pour prendre sa décision.

M. VALLERON : Puisque le fonctionnement, c'est-à-dire avec les trois ou quatre professeurs, ne paraît pas logique, il ne faut pas un fonctionnement strict mais ce n'est pas au seul Conseil d'administration de faire des propositions.

M. ROLLET : Je ne vois pas bien comment on peut associer le conseil des formations au choix. D'une part, le Conseil d'administration est compétent et, d'autre part, la réponse doit se faire pour le 25 février et notre prochaine réunion est en avril.

M. FLAHAULT : La seule chose qui peut être informelle... Les membres qualifiés répondant aux critères du conseil des formations et du conseil scientifique pourraient soit proposer d'éventuels candidats en leur sein pour être dans ces comités, soit proposer des personnalités qui pourraient être candidates pour siéger à ces comités car ce sont des personnalités extérieures, pour certaines, il y a aussi des membres internes dans le conseil des formations.

M. COURAUD : Les membres internes doivent être enseignants-chercheurs ou assimilés.

M. FLAHAULT : On pourrait attendre de ses membres, s'ils acceptaient...

M. ROLLET : C'est le Conseil qui nommera les externes ?

M. FLAHAULT : C'est le Conseil d'administration qui va les nommer. Mais cela pourrait être les propositions des membres des conseils des formations et scientifique. Ce serait des membres externes un peu concernés par l'école, si vous les trouvez.

M. ROLLET : S'il y a une tendance dans ce conseil de personnalités que vous souhaiteriez voir siéger dans ces comités de sélection, faites-le savoir et le Conseil d'administration sera saisi de votre proposition qu'il retiendra ou non.

M. FLAHAULT : J'ai deux points à donner. Par la suite, le rôle des conseils est très important. Jusqu'ici, nous avons été dans l'obligation de décider rapidement, maintenant nous pouvons nous concerter davantage. J'aimerais qu'une prospective de recrutements se fasse. L'idée était d'équilibrer un peu entre les futurs départements.

Par exemple, nous pensions pour :

- Sciences de l'information et biostatistiques, à un professeur et pas de maître de conférences ;
- Epidémiologie et en recherche clinique, à deux professeurs et un maître de conférences ;
- Santé et environnement, à deux professeurs et pas de maître de conférences ;
- Management, à deux professeurs et un maître de conférences ;

-Sciences humaines et sociales, à deux professeurs et un maître de conférences.

Nous avons pensé qu'un PU-PH, c'est-à-dire un professeur issu du secteur de la santé, soit proposé chaque année au recrutement. Et ce, pour plusieurs raisons : au CNU, les seules sections santé publique qui existent sont du domaine PU-PH et si nous ne frappons pas dans ces sections, nous n'aurons jamais d'épidémiologiste, de biostatisticiens ou de santé au travail. Pour ces disciplines, il faudrait recruter à l'intérieur des disciplines PU-PH qui, par ailleurs, voudraient être attractives évidemment pour les médecins. Bien sûr, il n'y a pas que des médecins, nous n'allons pas prendre que dans la section 46 du CNU.

Voilà le projet pour lequel le conseil des formations sera fortement mobilisé.

Mme de SINGLY : Lorsqu'on prend des PU-PH, où se situerait la partie hospitalière de l'école ?

M. FLAHAULT : C'est une très bonne question qu'il faudra discuter en prenant notre temps. Il faudra voir l'intérêt de s'associer avec la CNAMTS, les hôpitaux. Nous pouvons avoir de vrais partenariats intéressants pour chacune des parties.

Mme LANRIVAIN : La visibilité sur les recrutements paraît très importante. Il faudrait un débat au sein du conseil des formations sur les recrutements en général et pas seulement pour les recrutements des universitaires. Des recrutements sont en cours ou d'autres renouvellements et il faut des procédures à la fois sur le profil des recrutements mais également sur les procédures pour les gens qui ne seraient pas dans ce champ.

6. QUESTIONS DIVERSES

☞ *Proposition de mise en place de commissions*

M. ROLLET : Dans les questions diverses, nous avons envisagé la mise en place de commissions. Je vous propose, mais cela fera peut-être l'objet d'une note que vous recevrez dans les jours qui viennent, de créer trois commissions ayant vocation à réfléchir aux problèmes pédagogiques des différentes filières professionnelles dans le cadre de l'évolution de l'école. Je dis trois commissions car s'il y a dix filières, je propose de les regrouper.

Je pense à une commission pour les professions au service de l'Etat, une autre pour les établissements sanitaires et sociaux et une troisième vraiment spécifique, comme nous l'avons vu aujourd'hui, qui serait consacrée aux filières de génie sanitaire. Nous pourrions d'ailleurs, dans cette commission, évoquer également l'existence des laboratoires et voir comment il est possible de les articuler avec la formation professionnelle. C'est très simplificateur, mais c'est ce que je vous propose.

Bien sûr, je crois qu'il faudrait inviter les responsables de filière à participer à la commission pour que nous puissions partir de quelque chose de concret. D'ailleurs, il serait bien que ces commissions puissent avoir les comptes rendus des comités pédagogiques des deux ou trois dernières années afin d'avoir une vision un peu rétrospective.

Je ne peux pas en dire plus aujourd'hui parce que le temps nous manque. Je propose de vous envoyer note. J'aimerais que vous puissiez me dire à quelle commission vous aimeriez travailler que nous puissions les équilibrer. Des choses sont évidentes : le représentant de la DHOS doit aller à la commission des établissements. De même, je proposerai peut-être des dates indicatives.

Je rappelle que notre prochain conseil des formations à lieu le 1^{er} avril à Rennes, il débutera vers 11 h et, après une pause, s'achèvera à 16 h.

(La séance est levée à 17 h 8.)